

Insee Conjoncture

Centre-Val de Loire



N° 29

Juin 2020

Le Bilan économique

Une année 2019 de reprise, avant la crise sanitaire mondiale et ses effets



► Centre-Val de Loire



Avant-propos

Chaque année, la direction régionale de l’Insee Centre-Val de Loire publie le Bilan économique régional de l’année écoulée. Cet état des lieux retrace les principaux faits économiques marquants de l’année. La situation économique du Centre-Val de Loire en 2019 est exposée à travers onze chapitres thématiques relatifs à l’activité régionale produits par les experts des différents domaines présentés. Ces analyses sont complétées d’une synthèse régionale et d’un chapitre de cadrage sur la conjoncture nationale.

Piloté et coordonné par l’Insee, ce diagnostic partagé de la région s’appuie sur les contributions de plusieurs partenaires :

- Banque de France,
- Cellule Économique Régionale de la Construction,
- Direction régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt,
- Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement,
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi,
- Lig’Air,
- Observatoire régional de l’énergie et des gaz à effet de serre,
- Pôle emploi,
- Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d’allocations familiales.

Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration.

Yvonne Pérot,
Directrice régionale de l’Insee Centre-Val de Loire

Avertissement

La rédaction de ce Bilan économique 2019 s’échelonne de janvier à juin 2020. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

nd : Résultat non disponible

/// : Absence de résultat due à la nature des choses

p : Données provisoires

€ : Euro

M : Million

Md : Milliard

Sommaire

Avant-propos	3
Sommaire	5
Synthèse régionale	6
Contexte national	8
Emploi	10
Redressement de l'emploi salarié après une année de repli	
Déclarations d'embauche	12
Hausse des déclarations d'embauches en CDI	
Chômage	14
Nouvelle baisse de la demande d'emploi	
Démographie des entreprises	16
Un niveau record de créations et un nouveau repli des défaillances	
Financement et endettement	18
Une distribution toujours dynamique du crédit	
Construction	20
Une année en demi-teinte	
Tourisme	22
La fréquentation progresse encore grâce aux touristes résidant en France	
Transport	24
Des résultats encore mitigés	
Agriculture	26
Une nouvelle année agricole contrastée	
Air-Climat-Énergie	28
Transversalité atmosphérique : une exposition hétérogène des territoires	
Commerce extérieur	30
Le dynamisme des échanges commerciaux se poursuit	
Définitions	32

Synthèse régionale

Une année 2019 de reprise, avant la crise sanitaire mondiale et ses effets

Vincent Bernard, Muriel Auzanneau, Insee Centre-Val de Loire

Au niveau national, la croissance de l'emploi observée depuis l'année 2013, connaît une nouvelle accélération avec 288 000 emplois créés. En Centre-Val de Loire, après une année de repli, l'emploi salarié repart à la hausse en 2019. Le taux de chômage régional (7,7 %) retrouve en fin d'année les niveaux observés avant la crise de 2009. Mais cette reprise sur le marché de l'emploi, visible tout au long de l'année, sera probablement éphémère. L'année 2020 risque en effet d'être marquée en Centre-Val de Loire, comme partout dans le monde, par de grosses difficultés économiques, conséquences de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19.

Les échanges commerciaux restent dynamiques

Le nombre d'entreprises créées atteint son plus haut niveau historique (21 000 entreprises) et les défaillances continuent de diminuer pour la quatrième année consécutive. Ceci témoigne d'une solide vitalité de la démographie des entreprises en Centre-Val de Loire. L'activité de crédit destinée aux entreprises progresse, comme celle destinée aux ménages, soutenue par les crédits à l'habitat.

Les échanges commerciaux entre la région et le reste du monde sont dynamiques sur l'année. Les exportations poursuivent leur progression en 2019, et bien que les importations augmentent davantage, la balance commerciale demeure excédentaire (+ 427 M€). Ces résultats contribuent à l'amélioration sur le marché de l'emploi.

Ainsi, la reprise de l'emploi salarié observée en France profite cette année à la région Centre-Val de Loire. Les effectifs se redressent après une longue période de stagnation : + 5 000 salariés en un an, soit + 0,6 %. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche hors intérim reste stable. L'intérim freine sa chute : - 0,7 % en 2019, contre - 8,4 % en 2018. Mis à part un léger sursaut au troisième trimestre, la baisse des emplois d'intérimaires est continue tout au long de l'année.

L'emploi salarié augmente dans tous les secteurs, excepté le tertiaire non marchand

Après une année de repli, l'emploi salarié repart à la hausse en 2019 pour atteindre un effectif de 911 000 soit une hausse de 0,6 %.

L'augmentation des créations d'entreprises en Centre-Val de Loire s'accompagne de meilleurs résultats pour les défaillances. Ces évolutions

globalement positives se traduisent différemment selon les secteurs d'activité.

En perte continue d'emploi depuis le début des années 2000 (- 59 000 entre 2001 et 2018), l'industrie régionale inverse la tendance en 2019. Ses effectifs augmentent au premier semestre et se stabilisent sur la deuxième partie de l'année pour atteindre 147 400 (16 % de l'emploi salarié régional), soit une hausse de 0,3 %. Toutes les activités industrielles sont concernées par cette amélioration, et particulièrement les industries agro-alimentaires. Les créations d'entreprises en hausse de 41 % témoignent du regain de dynamisme dans ce secteur. Le nombre de défaillances, plus élevé qu'en 2018 (+ 8 %), évolution inverse à la moyenne régionale, ne semble pas affaiblir la relance de l'emploi dans l'industrie.

Le tertiaire marchand (hors intérim), avec 44 % des emplois salariés de la région, rassemble des activités telles que les services aux entreprises et aux ménages, le transport, l'hébergement-restauration, les services financiers. L'emploi y est en hausse de 0,9 % grâce aux bons résultats des services financiers, de l'hébergement-restauration et du commerce. Le transport, pourvoyeur de 6 % de l'emploi régional, stabilise ses effectifs. Néanmoins, après une année 2018 en demi-teinte, les résultats restent encore mitigés en 2019. Les immatriculations de véhicules particuliers et le trafic aérien de passagers sont en hausse alors que les immatriculations de véhicules professionnels et le fret aérien diminuent, traduisant un assez net déclin du transport de marchandises.

Les effectifs dans la construction, 6 % de l'emploi salarié régional, en franche augmentation (+ 1 000 salariés, soit + 2,0 %) contribuent significativement à la croissance de l'emploi régional. La construction neuve de logements et de locaux non résidentiels reprend, l'activité dans les travaux publics reste dynamique. Toutefois, la promotion immobilière privée, tant pour les mises en vente que pour les réservations à la vente, connaît un repli plus marqué qu'au niveau national.

En légère baisse en 2018, le tertiaire non marchand (33 % des effectifs) se stabilise. Il est le seul secteur à ne pas bénéficier de l'embellie sur l'emploi.

Les fortes chaleurs estivales et l'automne pluvieux n'ont pas eu d'effet négatif sur les secteurs liés au tourisme. Les grands sites touristiques et la célébration des 500 ans de la Renaissance ont contribué à la venue nombreuse des touristes dans les hôtels et les campings de la région. Avec 6,1 millions de nuitées (+ 1,4 % de nuitées par rapport à 2018), les hôtels enregistrent le nouveau record de fréquentation depuis le début de la décennie.

La production d'électricité par la filière solaire a bénéficié du climat ensoleillé (+ 17 %), comme le maraîchage et la vigne, en termes de prix pour le premier, de qualité pour le second. Mais le manque d'eau a néanmoins fait souffrir la production fruitière, limité la disponibilité de fourrage pour les éleveurs et accentué la chute de la production de colza, conjuguée aux surfaces en berne. En parallèle les prix sont porteurs pour le lait de vache ainsi que la viande bovine et de porc.

Le chômage atteint le niveau le plus bas de la décennie

En fin d'année 2019, le taux de chômage (7,7 %) retrouve des niveaux proches de fin 2008 - début 2009, en baisse sur un an de 0,6 point. Les demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) sont également moins nombreux fin 2019 par rapport à la période précédente (- 3,4 %). Leur nombre est resté stable au premier trimestre, mais la baisse intervenue aux deux trimestres suivants a été renforcée par un recul plus marqué en fin d'année. Au quatrième trimestre 2019, 211 300 personnes sont inscrites dans l'une des trois catégories A, B ou C à Pôle emploi.

La qualité de l'air continue de s'améliorer

En 2019, le Centre-Val de Loire connaît une meilleure qualité atmosphérique qu'au début des années 2010, avec la baisse des émissions pour de nombreux polluants. Le recul des immatriculations de véhicules particuliers diesel (- 7,5 %) constitue une bonne nouvelle, les fumées de gazole étant davantage polluantes en particules fines. En parallèle les véhicules électriques et hybrides rechargeables continuent de progresser à un rythme très soutenu (+ 18,7 %), atteignant 7,4 % des véhicules immatriculés. L'adhésion d'entreprises à des démarches telles que « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent » contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre mesurées.

Synthèse régionale

Une année de transition pour l'économie régionale

En raison de l'épidémie mondiale de Covid-19 survenue début 2020, 2019 pourrait être une année de transition. La période de confinement de la population a en effet contraint à l'arrêt certaines activités entre le 17 mars et le 11 mai 2020, dont l'hôtellerie-restauration, l'artisanat et le commerce non alimentaire. Le retour au niveau d'activité économique et d'emploi d'avant la crise sanitaire pourrait prendre du temps.

Bien que le recours au chômage partiel semble avoir été relativement plus faible en Centre-Val de Loire qu'ailleurs, le ralentissement économique

pourrait avoisiner les mêmes proportions qu'en moyenne nationale. Le recul de l'activité dans les services principalement marchands y contribuerait plus modérément alors que l'industrie, très présente dans le tissu productif régional, y participerait davantage.

Les créations d'entreprises, indicateur du dynamisme économique, ont nettement reculé entre mars et mai 2020 par rapport à la même période l'année précédente (- 47 %). Ainsi 2 800 nouvelles entreprises auraient été immatriculées sur ces trois mois, contre 5 600 en 2019. Cette chute, plus modérée qu'au niveau national (- 50 %) avoisine celle observée en Normandie ou en

Bretagne. Tous les départements de la région sont touchés : entre - 42 % dans le Cher et - 49 % dans le Loiret.

Les secteurs d'activité les plus créateurs entre mars et mai, comme les activités immobilières et le commerce (y compris réparation automobile), ont subi moins d'impact qu'au niveau national.

Une partie des démarches administratives d'immatriculation, retardées par le confinement de la population, pourrait se reporter sur les mois suivants. ■

1 Panorama d'ensemble 2019 en Centre-Val de Loire

Thème	Indicateur	Situation 2019	Tendance 2018	Nombre, %, point				Tendance 2019
				T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	
Emploi	Emploi salarié total	911 000 salariés	↓	0,2	0,1	- 0,1	0,3	↑
	Intérim	37 400 intérimaires	↓	- 0,3	- 0,3	0,2	- 0,2	↓
Chômage	Taux de chômage	7,7 % de chômeurs	→	- 0,1 point	- 0,2 point	+ 0,1 point	- 0,4 point	↓
	Demandeurs d'emploi (A, B et C)	209 300 demandeurs d'emploi	↓	0,0	- 0,6	- 0,6	- 2,2	↓
Démographie des entreprises	Créations	21 000 créations	↑	19,7	- 10,3	2,5	7,5	↑
	Défaillances	1 800 défaillances	↓	- 2,7	- 21,2	- 3,5	18,2	↓
Construction	Autorisations	12 200 autorisations de logement	↓	3,7	1,8	6,1	0,0	↑
Tourisme	Nuitées dans les hôtels	6 100 000 nuitées	↑	- 3,4	2,4	1,5	4,1	↑
Commerce extérieur	Balance commerciale	430 millions d'euros d'excédent	↑	- 307 M€	- 56 M€	+ 441 M€	- 31 M€	↓

Note de lecture : L'emploi salarié total représente 911 000 salariés en Centre-Val de Loire. Les effectifs sont en baisse en 2018. Au premier trimestre 2019, l'emploi augmente de 0,2 % par rapport au T4 2018 pour stagner au T2 2019. La tendance sur l'année 2019 est à la hausse.

Sources : Insee, estimations d'emploi, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé, répertoire des entreprises et des établissements – Sirene, Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee ; Banque de France, Fiben (extraction au 20/03/20) ; SDES, Sit@del2, estimation au 27 février 2020 ; Direction générale des douanes et droits indirects.

Contexte national

L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

Thomas Ouin-Lagarde, Division Synthèse Conjoncturelle, Insee

L'activité a ralenti en 2019 dans presque tous les pays avancés

Les incertitudes politiques et économiques provenant notamment du Brexit ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et la croissance mondiale. Après un pic d'activité en 2018, l'activité aux États-Unis a ralenti en 2019 (+2,3 % après +2,9 %), grevée par la décélération de la consommation des ménages (+2,6 %, -0,4 point) et par l'essoufflement de l'investissement des entreprises (+2,1 % après +6,4 %). En zone euro, l'activité a également ralenti, pour la deuxième année consécutive (+1,2 % après +1,9 %) malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours accommodante. En particulier, l'activité a très nettement décéléré en Allemagne (+0,6 % après +1,5 %) et en Italie (+0,3 % après +0,8 %) mais a un peu mieux résisté en France (+1,5 % après +1,8 %) et en Espagne (+2,0 % après +2,4 %). En 2019, l'activité britannique a évolué par à-coups au gré des anticipations et des comportements de stockage avant la date, plusieurs fois reportée, du Brexit. En moyenne en 2019, l'activité y a crû de 1,4 % (+1,3 % en 2018).

En 2019, l'activité française a connu un nouveau ralentissement, quoique modéré

Après une année 2017 très dynamique (+2,3 %) et une décélération en 2018 (+1,8 %), l'activité a de nouveau ralenti en 2019 (+1,5 %, *figure 1*). Ce ralentissement est dû notamment à une dégradation des échanges extérieurs, qui ont contribué négativement à la croissance (-0,2 point après +0,4 point). En effet, les exportations en volume ont décéléré (+1,9 % après +4,4 %) davantage

que les importations (+2,5 % après +3,1 %). Le ralentissement des exportations a concerné tant les produits manufacturés, principalement les matériels de transport, que les services. En revanche, la demande intérieure a nettement accéléré, soutenant la croissance (contribuant pour +2,2 points, +1,4 point en 2018). Cette accélération a été portée à la fois par les dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques et par l'investissement total.

La consommation des ménages a accéléré

Les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2019 (+1,5 % en volume, +0,9 % en 2018), dans un contexte d'accélération du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ces dépenses ont été soutenues, en particulier, par les achats de biens durables, notamment en équipement du logement, et par les dépenses de loyers, d'hébergement- restauration et d'autres services marchands.

L'investissement a été très dynamique

La formation brute de capital fixe de l'ensemble des agents économiques a accéléré en 2019 (+4,2 %, +3,2 % en 2018), soutenue par l'investissement des ménages (+1,8 % après +1,5 %) et par l'investissement public (+7,7 % après +3,3 %), lui-même porté par l'investissement en construction des collectivités locales avant les élections municipales. L'investissement des entreprises est resté très dynamique (+3,6 % après 3,7 %), en particulier en services.

En 2019, le chômage a nettement baissé

L'emploi total a fortement crû en 2019, avec 358 000 créations nettes d'emplois tous secteurs confondus suivant 228 000 en 2018 (dont 287 500 créations

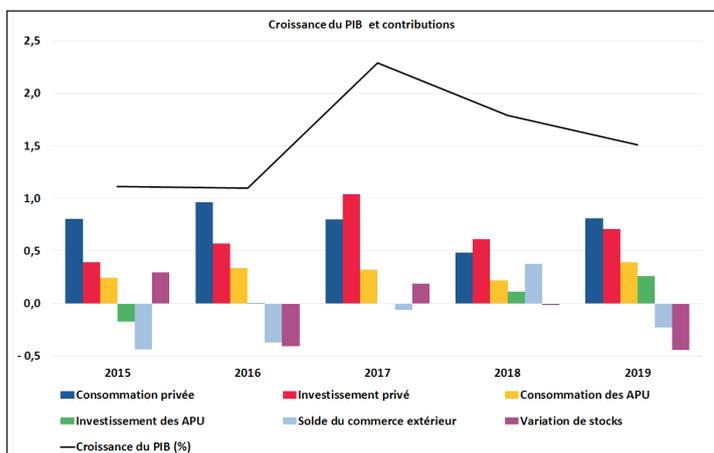
nettes d'emplois dans le champ salarié public et privé, 158 100 en 2018). Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa décroissance, atteignant 8,1 % de la population active française (hors Mayotte) au quatrième trimestre 2019 après 8,7 % au quatrième trimestre 2018 (soit 8,4 % en moyenne annuelle en 2019 après 9,0 % en 2018).

Le pouvoir d'achat des ménages a soutenu la consommation

En 2019, le revenu disponible brut des ménages a progressé de 3,1 % en valeur (+3,0 % en 2018). Il a été soutenu par une augmentation des prestations sociales de +3,1 % (soit +1,1 point, essentiellement due à la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales) et aussi par le ralentissement des impôts courants (+0,3 % après +9,6 % en 2018), résultat de la poursuite des réductions de taxe d'habitation et d'une forte hausse de la CSG en 2018 liée à la bascule de cotisations sociales vers la CSG. Les salaires nets de cotisations sociales ont ralenti, mais sont restés vigoureux (+3,3 % après +4,8 %). Le prix de la dépense de consommation finale a ralenti (+0,9 % après +1,7 % en 2018), si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible a davantage augmenté (+2,1 % après +1,3 %, *figure 2*). Ramené au niveau individuel, le pouvoir d'achat par unité de consommation a augmenté de 1,5 % (après +0,7 % en 2018).

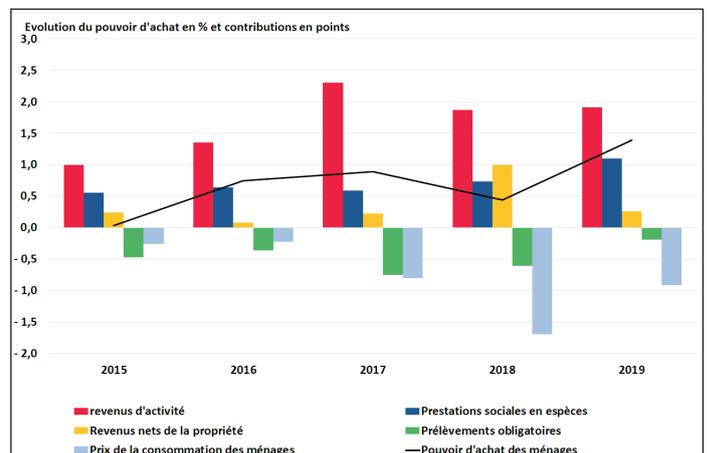
Du côté des entreprises, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales a nettement soutenu le taux de marge des sociétés non financières (+1,8 point, mais +0,1 point hors transformation du CICE).

1 L'activité ralentit en 2019, freinée par le solde du commerce extérieur



Note : Croissance du PIB en % et contributions en point.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014

2 L'accélération des prestations sociales soutient le pouvoir d'achat



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014

Au mois de mars et au deuxième trimestre 2020, l'activité a fortement chuté

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité (figure 3). Dans les autres pays, la forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc (voir ^{(1)*} ci-dessous).

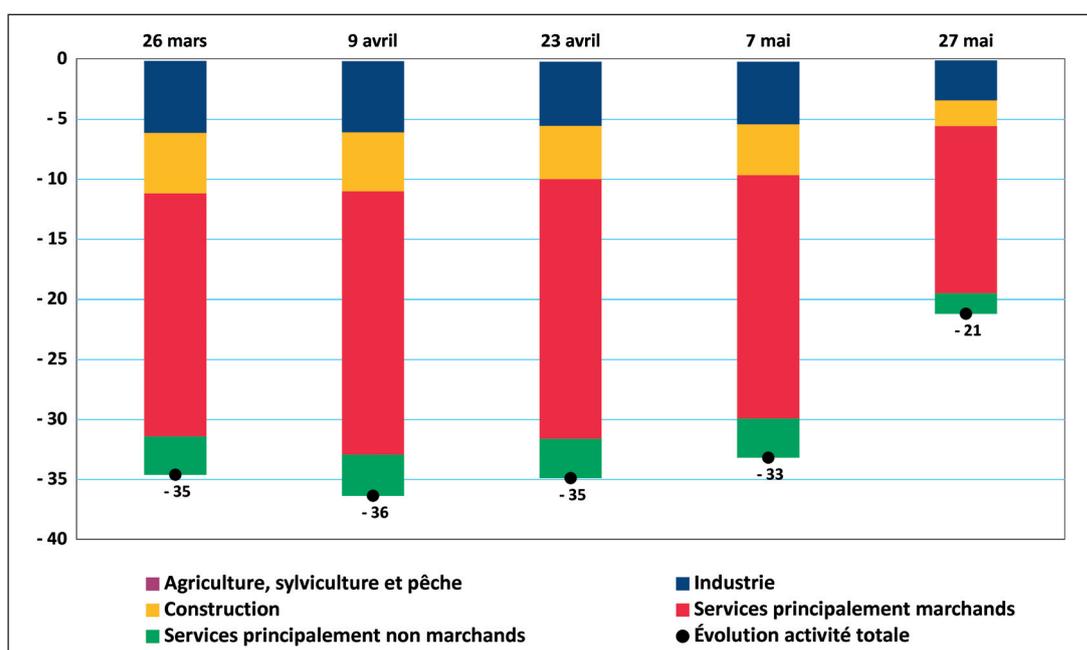
En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (- 40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de production. Dans les services, les pertes d'activité sont plus contrastées, élevées dans les secteurs directement concernés par les mesures de confinement (commerce, services de transport, hébergement et restauration, loisirs) et plus faibles dans les activités telles que les services financiers ou d'assurance. Enfin, la construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers.

La crise sanitaire s'est également traduite par un recul important de la consommation des ménages,

qui elle aussi se serait située un tiers environ en deçà de son niveau en situation « normale » (- 35 % de perte de consommation à la fin mars puis - 32 % au 7 mai). Cette perte traduit notamment la chute des achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais également des services de transport, d'hébergement et restauration et de loisirs. En revanche, certains produits ont vu leur consommation augmenter pendant le confinement (produits alimentaires notamment).

Cette crise touche fortement l'ensemble des régions françaises, avec quelques disparités néanmoins, compte tenu des différences de structure sectorielle qui existent d'un territoire à un autre (voir ^{(2)*} ci-dessous). En effet, la perte d'activité au niveau local dépend entre autres du poids des activités durement touchées par la crise (tourisme, construction...) et de celui des secteurs qui au contraire sont davantage épargnés (agriculture). ■

3 L'activité a fortement baissé pendant le confinement puis se redresserait progressivement



Note : les dates indiquées sont les dates de parution des différents points de conjoncture de l'Insee.
Source : Insee, estimations

^{(1)*} : au premier trimestre 2020, le PIB a baissé de 2,2 % en Allemagne, 5,3 % en France, 5,3 % en Italie, 5,2 % en Espagne, 2,0 % au Royaume-Uni, 1,3 % aux États-Unis, ces écarts pouvant traduire à la fois les différences de calendrier dans la mise en place de mesures d'endiguement de l'épidémie et les différences méthodologiques d'estimation de l'activité dans cette période très particulière.

^{(2)*} : voir l'éclairage régional du Point de conjoncture du 7 mai.

Emploi

Redressement de l'emploi salarié après une année de repli

En Centre-Val de Loire, après une année de repli, l'emploi salarié repart à la hausse en 2019. Au niveau de la France hors Mayotte, le renforcement des effectifs entamé en 2013 se poursuit. Le rebond régional est alimenté par une croissance dans la plupart des secteurs. Le tertiaire marchand se relance après une année 2018 en retrait. En progression dans tous les départements, la construction gagne des effectifs et contribue le plus à la croissance de l'emploi régional. Après seize années de repli, l'industrie recrée de l'emploi. Cette dynamique de l'emploi est portée par les trois départements de l'axe ligérien.

Auteur : Caroline Chalot, Insee Centre-Val de Loire

Le tissu économique de la région Centre-Val de Loire compte 911 000 emplois salariés fin 2019, soit une hausse de 0,6 % sur un an après une longue période de stagnation. En 2018, l'emploi salarié total était juste maintenu au niveau de 2013 (+ 0,1 % d'évolution annuelle moyenne), contrairement à l'emploi national qui progressait nettement sur la période (+ 0,7 %) (figure 1).

Fin 2019, à l'échelle de la France hors Mayotte, la croissance de l'emploi observée depuis l'année 2013 connaît une nouvelle accélération (+ 1,1 %). En raison de l'épidémie mondiale de Covid-19 survenue début 2020, 2019 pourrait être une année de transition. La période de confinement de la population a en effet contraint à l'arrêt certaines activités entre mars et mai 2020, dont l'hôtellerie-restauration, l'artisanat et le commerce non alimentaire. Le retour aux niveaux d'activité économique et d'emploi d'avant crise sanitaire pourrait prendre du temps. Dans la région, les emplois sont principalement concentrés dans le tertiaire marchand (401 000), le tertiaire non marchand (296 000) et l'industrie (147 000). En 2019, l'embellie régionale concerne l'emploi privé (+ 0,6 %) mais aussi l'emploi public (+ 0,4 %). Au niveau national, l'emploi privé et l'emploi public ont également progressé, respectivement de + 1,4 % et + 0,4 %.

Le tertiaire repart à la hausse

Après une année 2018 en repli, le secteur du tertiaire marchand rebondit en Centre-Val de Loire avec 0,9 % d'effectifs supplémentaires. Les services financiers et l'hébergement-restauration participent majoritairement à ce redressement (respectivement + 6,4 % et + 4,5 %). À l'inverse, avec une baisse de 0,6 %, les services aux ménages accusent une perte de 280 salariés. Le transport, qui enregistrait une hausse significative en 2018, stabilise ses effectifs. L'intérim, en important recul l'an passé (- 8,4 %), freine ses pertes (- 0,7 %) (figure 2).

Avec cette amélioration, le secteur tertiaire marchand reste le moteur de la croissance de l'emploi régional depuis 2013 (+ 0,8 %), mais à un rythme inférieur à celui de la France hors Mayotte. En effet, à ce niveau, ce secteur

continue de progresser en 2019 (+ 1,6 %). Toutes les activités sont en expansion, excepté l'intérim (- 0,3 %). L'hébergement-restauration se distingue avec une augmentation de 4,4 % et les services aux entreprises enregistrent le plus gros gain : + 70 200 salariés, soit + 2,6 %.

En légère baisse en 2018, le volume d'emplois régional dans le secteur du tertiaire non marchand reste quasiment inchangé en 2019.

La construction et l'industrie se relancent

En 2018, les effectifs dans la construction augmentaient légèrement, ce qui mettait un terme à la perte enregistrée depuis la crise de 2009 (- 17 %). L'emploi du secteur repart cette année avec une hausse de 2,0 %, et devient le contributeur de la croissance de l'emploi régional (figure 3). Au niveau de la France hors Mayotte, la reprise amorcée en 2017 s'intensifie (+ 3,3 %).

En perte continue d'emplois depuis le début des années 2000 (- 59 000 entre 2001 et 2018), l'industrie régionale inverse la tendance avec une hausse de 0,3 % de ses emplois en 2019. Toutes les activités sont concernées par cette amélioration, et particulièrement l'industrie agroalimentaire (+ 1,5 %).

À l'échelle nationale, l'industrie confirme la relance opérée en 2018 et progresse dans les mêmes proportions (+ 0,3 % pour la seconde année).

Les départements de l'axe ligérien gagnent des emplois

Avec 2 300 emplois supplémentaires (+ 1,0 %), l'Indre-et-Loire poursuit sa progression et concentre à lui seul quasiment la moitié des emplois générés dans la région en 2019 (figure 4). Cette croissance est principalement portée par le secteur du tertiaire marchand, soit + 1,7 % (+ 1 800 emplois), malgré un recours à l'intérim en net repli (- 2,8 %). Les autres secteurs, hors agriculture, croissent également, mais dans une moindre mesure (de 0,2 % à 0,5 %).

L'emploi dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher progresse dans une même mesure en 2019 (+ 0,8 %). Le Loiret, département le plus touché par le repli de l'emploi en 2018 (- 0,9 %),

participe à hauteur de 40 % au gain régional en 2019 (2 000 emplois). La plus importante progression concerne la construction, soit + 3,0 %. Mais avec 1 400 emplois de plus, le tertiaire marchand est le secteur qui gagne le plus d'emplois en volume (+ 1,2 %). Le travail intérimaire participe également à cette croissance (+ 2,6 %). Parallèlement, l'industrie, en légère hausse en 2018, stagne. Dans le Loir-et-Cher, le volume total d'emplois demeure deux fois moins important que dans le Loiret. Néanmoins, l'évolution par secteur est quasi-similaire, avec cependant un intérim en progression moindre (+ 1,7 %).

Après une année 2018 de recul, l'Eure-et-Loir et l'Indre stabilisent leurs effectifs. Dans l'Eure-et-Loir, le net progrès dans le secteur de la construction (+ 3,5 %) permet tout juste de compenser les pertes enregistrées dans d'autres secteurs. Département le plus touché par les baisses d'effectifs dans l'industrie ces dernières années, il ne bénéficie pas de la reprise dans ce secteur (- 0,4 %). Malgré le redémarrage de la construction (+ 1,1 %) et l'industrie qui continue de progresser (+ 2,3 %), l'Indre parvient tout juste à stabiliser ses effectifs en 2019 - pénalisé par le tertiaire marchand en baisse (- 1,3 %), fragilisé par un intérim en net recul (- 15,2 %).

Enfin, dans le Cher, où les effectifs reculent de 0,2 %, les hausses dans l'industrie et la construction (respectivement + 0,8 % et + 0,7 %) ne parviennent pas à compenser les pertes dans le tertiaire marchand et non marchand (respectivement - 0,3 % et - 0,8 %). ■

Avvertissement : L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données. Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoss (champ hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).

Pour en savoir plus

- L'emploi salarié s'essouffle. Insee Conjoncture Centre-Val de Loire n°28, 13 janvier 2020.

1 Emploi salarié total par secteur d'activité en Centre-Val de Loire

Secteur d'activité NAF rév. 2, 2009	31/12/2019 (en milliers)	Glissement annuel (en %)		Glissement annuel moyen 2018/2013 (en %) ⁽¹⁾	
	Centre-Val de Loire	Centre-Val de Loire	France hors Mayotte	Centre-Val de Loire	France hors Mayotte
Agriculture	14,2	2,3	1,1	-0,5	0,7
Industrie	147,4	0,3	0,3	-0,8	-0,5
Industrie agro-alimentaire	20,2	1,5	1,5	0,5	0,8
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	17,6	0,8	0,7	0,2	0,0
Biens d'équipement	23,1	0,1	0,2	-1,2	-1,0
Matériels de transport	10,5	0,6	0,4	-1,4	-1,0
Autres branches industrielles	76,1	-0,1	-0,2	-1,1	-0,8
Construction	51,9	2,0	3,3	-2,2	-0,6
Tertiaire marchand	401,0	0,9	1,6	0,8	1,4
Commerce	110,3	0,8	1,2	0,1	0,6
Transports	50,2	0,1	1,2	0,7	0,6
Hébergement - restauration	30,3	4,5	4,4	1,2	1,9
Information - communication	13,4	-0,1	2,5	-0,9	2,3
Services financiers	30,3	6,4	0,5	0,1	0,5
Services immobiliers	7,1	1,5	0,2	0,5	0,8
Services aux entreprises hors intérim	72,0	-0,2	2,6	1,4	2,1
Intérim	37,4	-0,7	-0,3	5,8	7,0
Services aux ménages	50,1	-0,6	0,4	-0,6	-0,1
Tertiaire non marchand	296,3	-0,1	0,3	-0,1	0,2
Total	910,9	0,6	1,1	0,1	0,7

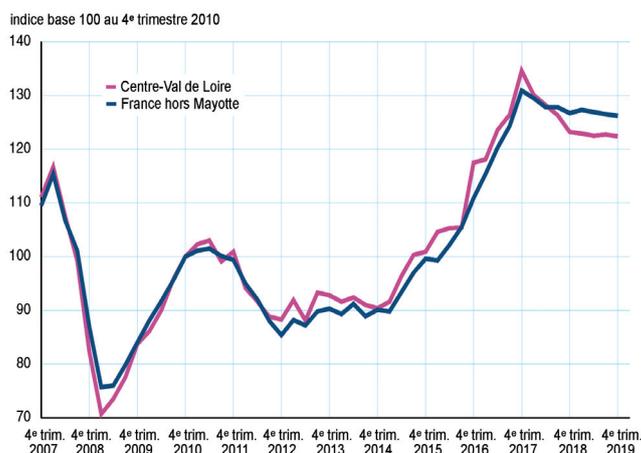
Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

⁽¹⁾ : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

2 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

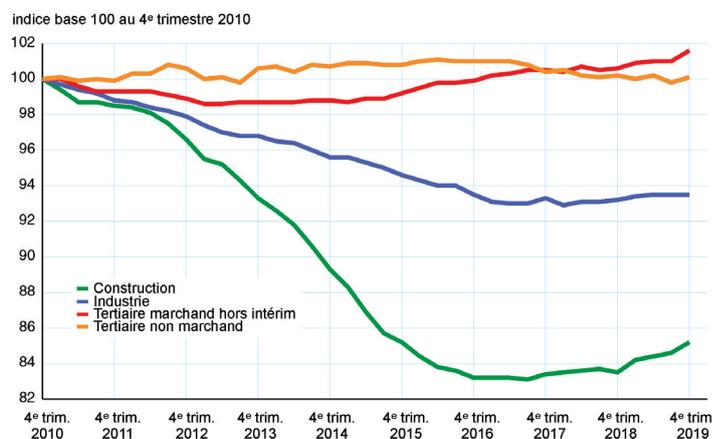


Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

3 Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité en Centre-Val de Loire



Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

4 Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité en Centre-Val de Loire

	31/12/2019 (en milliers)	Glissement annuel						
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont intérim	Tertiaire non marchand	Total
Cher	98,5	0,2	0,8	0,7	-0,3	-1,8	-0,8	-0,2
Eure-et-Loir	133,6	2,1	-0,4	3,5	0,1	-0,1	-0,4	0,1
Indre	73,3	-3,9	2,3	1,1	-1,3	-15,2	0,1	-0,1
Indre-et-Loire	230,8	-0,2	0,2	0,5	1,7	-2,8	0,5	1,0
Loir-et-Cher	114,9	7,1	-0,1	3,0	1,3	1,7	-0,2	0,8
Loiret	259,8	6,1	0,1	3,0	1,2	2,6	-0,1	0,8
Centre-Val de Loire	910,9	2,3	0,3	2,0	0,9	-0,7	-0,1	0,6

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Déclarations d'embauche

Hausse des déclarations d'embauches en CDI

En Centre-Val de Loire, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim reste stable en 2019. À l'échelle de la France, il continue de progresser. Les contrats à durée indéterminée sont en hausse dans tous les départements de la région, et plus nettement dans l'industrie. Les contrats à durée déterminée « longs » enregistrent une très légère baisse, avec des évolutions disparates entre les départements. Enfin, les contrats à durée déterminée « courts » se replient, excepté dans l'Eure-et-Loir et le Loiret.

Auteur : Ludovic Rosmorduc, Urssaf Centre-Val de Loire

En 2019, 667 700 déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim ont été enregistrées en Centre-Val de Loire (*figure 1*). Ce chiffre est stable par rapport à 2018, alors qu'il augmente au niveau national (+ 2,3 %). L'Eure-et-Loir (+ 5,9 %) ainsi que le Loiret (+ 1,5 %) peinent à compenser le recul des DPAE dans l'Indre-et-Loire (- 3,9 %), département où les déclarations d'embauches restent les plus nombreuses (211 200).

Cette formalité obligatoire liée à l'embauche doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Cet indicateur est souvent vu comme précurseur des évolutions d'emplois à venir. Néanmoins, le dynamisme observé à la fin du second semestre 2019 pourrait ne pas avoir une conséquence aussi franche sur l'emploi, dans le contexte de la crise sanitaire survenue début 2020.

Une hausse de 12 % des embauches en CDI dans l'industrie

121 500 contrats à durée indéterminée (CDI) ont été signés en 2019 en Centre-Val de Loire, soit une progression de 4,4 % sur un an (*figure 2*). C'est 0,4 point de moins que l'évolution nationale. La hausse est effective dans tous les départements, mais le dynamisme est plus principalement marqué dans le Loir-et-Cher qui enregistre 14 100 CDI (+ 9 %) et dans l'Indre-et-Loire (32 200 CDI, soit + 5 %). L'Indre (7 000 CDI, soit + 4,7 %) a

une évolution proche de celle observée au niveau national. La progression est enfin plus faible dans l'Eure-et-Loir (18 000 CDI, soit + 2,8 %), le Loiret (38 600 CDI, soit + 3,3 %) et le Cher (11 500 CDI, soit + 2 %).

Trois CDI sur quatre sont signés dans le secteur tertiaire, tandis que l'industrie et la construction se répartissent les autres à parts égales (12 %). Les évolutions sont contrastées par secteur d'activités. L'industrie est dynamique en 2019 avec une hausse de 12 % des CDI. Les signatures de CDI dans le tertiaire et la construction progressent aussi, mais de façon plus modérée : respectivement + 3 % et + 4 %.

La part des CDI dans l'ensemble des embauches représente 18 %, allant de 15 % dans l'Indre-et-Loire à 21 % dans les départements du Cher et du Loiret.

Légère baisse des embauches en CDD « longs »

97 900 contrats à durée déterminée (CDD) de plus de 31 jours, dits « longs », ont été signés en 2019 en Centre-Val de Loire, soit un très léger recul de 0,3 % en un an (+ 0,7 % au niveau national) (*figure 3*).

Les résultats départementaux sont très disparates : dynamiques dans le Loir-et-Cher (+ 3 %), relativement atones dans l'Indre (+ 1 %), l'Indre-et-Loire (+ 0,4 %) et le Loiret (- 0,6 %), et en recul dans l'Eure-et-Loir (- 3 %) et le Cher (- 2 %).

La part des CDD longs dans l'ensemble des embauches est de 14 %, allant de 12 % dans l'Indre-et-Loire à 18 % dans le Loir-et-Cher.

Un recul des embauches en CDD « courts »

448 300 CDD de moins de 31 jours, dits « courts », ont été signés en 2019 en Centre-Val de Loire, soit un recul de 1,4 % (*figure 4*). Au niveau national, leur nombre progresse de 2 %.

Quatre départements subissent une baisse : le Cher (- 1 %), l'Indre (- 2 %), le Loir-et-Cher (- 3 %) et surtout l'Indre-et-Loire (- 6 %). A contrario, le Loiret (+ 2 %) et surtout l'Eure-et-Loir (+ 9 %) ont signé davantage de CDD courts en 2019, comparativement à 2018.

Les CDD courts représentent un peu plus des deux tiers des embauches (67 %), allant de 61 % dans le Cher à près des trois quarts en Indre-et-Loire (72 %). ■

Pour en savoir plus

- [Effectifs salariés en hausse... avant la crise sanitaire, Stat'UR n° 27 - Avril 2020.](#)
- [Les embauches de plus d'un mois diminuent légèrement au quatrième trimestre 2019, Acostat Conjoncture n°301, janvier 2020.](#)

Déclarations d'embauches

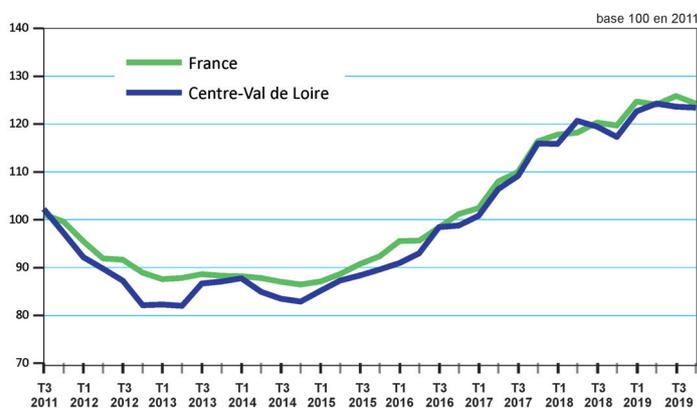
1 Déclarations préalables à l'embauche par département

	nombre, %		
	2019	2018	Évolution 2019/2018
Cher	54 900	55 300	- 0,7
Eure-et-Loir	92 600	87 400	5,9
Indre	45 100	45 400	- 0,7
Indre-et-Loire	211 200	219 700	- 3,9
Loir-et-Cher	77 600	77 800	- 0,2
Loiret	186 400	183 600	1,5
Centre-Val de Loire	667 700	669 200	- 0,2
France	25 313 500	24 745 000	2,3

Champ : ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS- CJO).

Source : Acoff - Urssaf

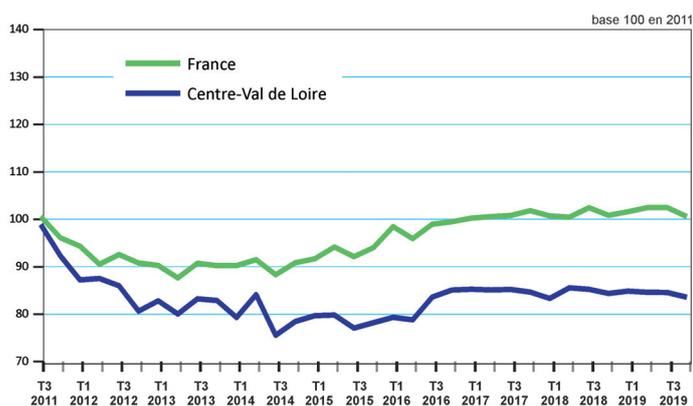
2 Évolution par trimestre du nombre d'embauches en CDI



Champ : ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS- CJO).

Source : Acoff - Urssaf

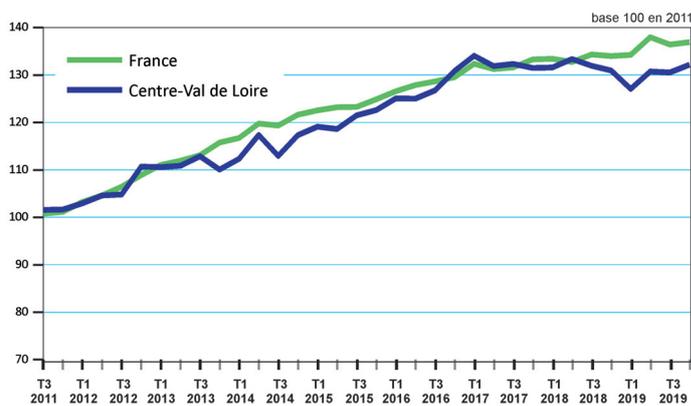
3 Évolution par trimestre du nombre d'embauches en CDD longs



Champ : ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS- CJO).

Source : Acoff - Urssaf

4 Évolution par trimestre du nombre d'embauches en CDD courts



Champ : ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS- CJO).

Source : Acoff - Urssaf

Chômage

Nouvelle baisse de la demande d'emploi

En 2019, la demande d'emploi en catégorie A recule à nouveau (- 4,0 %) en Centre-Val de Loire, de façon plus prononcée qu'en 2018 (- 0,4 %). Cette diminution, plus marquée qu'au niveau France entière (- 3,3 %), concerne toutes les tranches d'âge. Le nombre de demandeurs d'emploi baisse plus nettement chez les jeunes (- 4,8 %) et les 25-49 ans (- 4,6 %) que pour les seniors (- 2,0 %). Le taux de chômage s'améliore lui aussi nettement sur l'année 2019, en région comme au niveau national. Cette tendance à la baisse, initiée en 2015, sera probablement stoppée par les effets de la crise sanitaire mondiale arrivée en France début 2020, au vu des premiers résultats disponibles pour cette année.

Olivier Diel (Directrice Centre-Val de Loire), Yvonne Pinsel, Cyril Seguin (Pôle emploi)

Fin 2019, en Centre-Val de Loire, 121 210 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A (données CVS-CJO), c'est-à-dire qu'ils n'ont exercé aucune activité au cours du mois de décembre (*figure 3*). Leur nombre baisse pour la troisième année consécutive, mais plus fortement que les années passées (- 4,0 % après - 0,4 % en 2018 et - 1,2 % en 2017) et qu'au niveau national (- 3,3 %).

Cette diminution de la demande d'emploi concerne les six départements du Centre-Val de Loire. Elle est plus marquée dans le Loir-et-Cher (- 6,9 %) et l'Indre (- 6,3 %) que dans le Loiret (- 4,5 %), le Cher (- 3,2 %), l'Eure-et-Loir (- 3,1 %) et l'Indre-et-Loire (- 2,1 %).

Recul des demandeurs d'emploi en catégorie A dans toutes les tranches d'âge

En 2019, la baisse des demandeurs d'emploi de catégorie A profite aussi bien aux femmes (- 4,4 %) qu'aux hommes (- 3,5 %) et concerne toutes les tranches d'âge. Dans la région, le recul est plus marqué chez les moins de 25 ans. Après avoir augmenté de 0,7 % en 2018, leurs demandes d'emploi baissent de 4,8 % contre - 1,6 % au niveau national. À l'échelle départementale, cette diminution est la plus forte dans le Loir-et-Cher (- 9,6 %), l'Indre (- 8,0 %) et le Loiret (- 7,0 %). Pour les personnes âgées de 25 à 49 ans, la demande d'emploi en catégorie A recule de 4,6 %, évolution similaire à celle de la France (- 4,3 %). Chez les 50 ans ou plus, la baisse est en revanche plus limitée : - 2,0 % après une légère progression en 2018, comme au niveau national.

Hausse des demandeurs d'emploi inscrits depuis deux ans ou plus

En élargissant la catégorie A aux personnes ayant exercé une activité réduite (catégories B et C) (*définitions*), 211 260 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi à la fin du quatrième trimestre 2019 en Centre-Val de Loire. En un an, leur nombre recule de 3,4 % dans la région et de 3,0 % en France entière. Comme ceux inscrits en catégorie A, les demandeurs d'emploi ayant eu

une activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) sont moins nombreux qu'en 2018 : leurs effectifs baissent respectivement de 3,8 % et 2,3 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, diminue de 2,7 % en Centre-Val de Loire, rythme similaire à celui du niveau France (- 2,6 %). Fin 2019, ce public représente 48,7 % de la demande d'emploi régionale, soit plus qu'en moyenne nationale (47,9 %). Sur ces 102 890 demandeurs d'emploi de longue durée, 59,2 % sont inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus. En un an, leur nombre augmente de 0,7 % (+ 2,6 % au niveau national).

En décembre 2019, la durée moyenne des inscriptions est de 21 mois contre 20 mois en décembre 2018. De 8 mois pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans, elle s'élève à 33 mois pour les seniors.

Forte proportion d'offres d'emploi durable

En 2019, près de 283 500 offres d'emploi ont été diffusées en Centre-Val de Loire (*figure 5*). Elles sont déposées auprès de Pôle emploi par les employeurs mais également transmises par les partenaires de Pôle emploi. Près de sept offres sur dix (66,9 %) sont durables (CDI et CDD de plus de 6 mois) contre 66,1 % en 2018 (*figure 6*).

Nette diminution du taux de chômage en fin d'année

Au dernier trimestre 2019, le Centre-Val de Loire bénéficie toujours d'un taux de chômage inférieur à celui de la France entière (hors Mayotte) : 7,7 % contre 8,1 % (*figure 2*). En cohérence avec la baisse de la demande d'emploi, ce taux diminue nettement entre fin 2018 et fin 2019, au niveau régional (- 0,6 point) comme national (- 0,7 point). Cette amélioration est particulièrement notable sur le dernier trimestre.

Avec des taux fin 2019 allant de 6,7 % dans le Loir-et-Cher à 8,5 % dans le Cher, les départements du Centre-Val de Loire sont diversement touchés par le chômage (*figure 1*). Toutefois, ils profitent tous d'une baisse sur l'année, d'ampleur

similaire (entre - 0,5 % et - 0,7 %) et principalement concentrée sur le dernier trimestre.

Fortes hausses des entrées en contrat d'apprentissage et en PACEA

Cette baisse du chômage est encouragée par des dispositifs d'aides à l'emploi en constante évolution. Pour les contrats aidés, les contrats uniques d'insertion (CUI) sont remplacés depuis janvier 2018 par des parcours emploi compétences (PEC) (*définitions*). Désormais réservés aux entreprises du secteur non marchand, les 2 300 PEC signés dans la région en 2019 visent à accompagner leurs bénéficiaires vers l'emploi durable, tout en facilitant l'accès à la formation (*figure 4*). Avec le contrat aidé destiné aux personnes rencontrant des difficultés particulières (âge, état de santé, précarité), l'insertion par l'activité économique totalise 8 400 entrants en Centre-Val de Loire entre décembre 2018 et novembre 2019.

Les contrats en alternance conjuguent une formation théorique dans un établissement d'enseignement et une formation pratique en entreprise, dans le cadre de la formation initiale (contrat d'apprentissage) (*définitions*) ou de la formation continue (contrat de professionnalisation) (*définitions*). La réforme de septembre 2018 a simplifié les démarches des entreprises et l'accès des jeunes à l'apprentissage. En 2019, ce dispositif continue de se développer en Centre-Val de Loire avec 15 600 nouvelles entrées, soit 13,9 % de plus qu'en 2018. Quant aux contrats de professionnalisation, ils concentrent 5 100 entrants dans la région en 2019.

Avec 11 400 nouveaux bénéficiaires en Centre-Val de Loire en 2019, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (*définitions*) est en forte hausse (+ 15,4 % par rapport à 2018). Créé en 2016, ce dispositif constitue le cadre d'accompagnement des jeunes par les missions locales. 3 400 des PACEA signés dans la région en 2019 sont complétés par la Garantie jeunes, permettant un accompagnement plus intensif et personnalisé. ■

Pour en savoir plus

- [Les statistiques du marché du travail sur le site de Pôle emploi Centre-Val de Loire](#)
- [Les statistiques du marché du travail sur le site de la Directrice Centre-Val de Loire](#)

Chômage

1 Taux de chômage

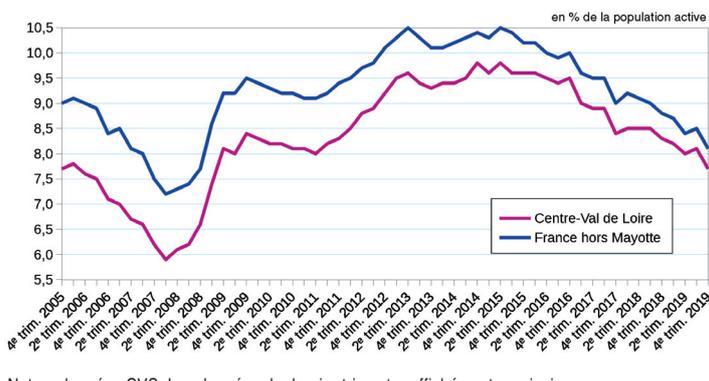
	% de la population active					Évolution 2019 T4 / 2018 T4 (en point de %)
	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4 (p)	
Cher	9,0	8,9	8,8	9,0	8,5	- 0,5
Eure-et-Loir	8,3	8,3	8,1	8,3	7,8	- 0,5
Indre	8,6	8,4	8,1	8,2	7,9	- 0,7
Indre-et-Loire	8,0	7,9	7,7	7,9	7,5	- 0,5
Loir-et-Cher	7,4	7,3	7,0	7,1	6,7	- 0,7
Loiret	8,6	8,6	8,4	8,4	7,9	- 0,7
Centre-Val de Loire	8,3	8,2	8,0	8,1	7,7	- 0,6
France hors Mayotte	8,8	8,7	8,4	8,5	8,1	- 0,7

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

2 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2019				Évolution 2019/2018 (1)	
	Catégories A, B, C		Catégorie A		Catégorie A,B,C	Catégorie A
	(% de l'ensemble)	(% de l'ensemble)	(% de l'ensemble)	(% de l'ensemble)	(%)	(%)
Hommes	100 140	61 640	47,4	50,9	- 3,5	- 3,5
Femmes	111 120	59 570	52,6	49,1	- 3,4	- 4,4
Moins de 25 ans	29 480	17 990	14,0	14,8	- 7,0	- 4,8
25 à 49 ans	126 290	69 890	59,8	57,7	- 3,9	- 4,6
50 ans ou plus	55 490	33 340	26,3	27,5	- 0,1	- 2,0
Depuis un an ou plus	102 890	nd	48,7	nd	- 2,7	nd
Dont inscrit depuis + de 2 ans	60 930	nd	28,8	nd	0,7	nd
Centre-Val de Loire	211 260	121 210	100,0	100,0	- 3,4	- 4,0
France entière	5 746 400	3 551 300	100,0	100,0	- 3,0	- 3,3

nd : données non disponibles.

(1) : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2019.

Note : CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Sources : Pôle emploi -Dares, STMT

4 Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes

	2018	2019	Évolution 2019/2018 (en %)
Aides à l'emploi¹	30 503	31 469	3,2
Contrats aidés	11 592	10 737	- 7,4
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	2 988	2 294	- 23,2
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	20	0	- 100,0
Insertion par l'activité économique (IAE) ²	8 584	8 443	- 1,6
Contrats en alternance	18 911	20 732	9,6
Apprentissage	13 722	15 633	13,9
Contrat de professionnalisation	5 189	5 099	- 1,7
Accompagnement des jeunes	9 866	11 389	15,4
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	9 866	11 389	15,4

¹ : extraction à fin avril 2020

² : nombre d'entrées entre décembre n-1 et novembre n

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Sources : ASP ; I-Milo ; chambres consulaires ; Dares

5 Nombre d'offres diffusées par Pôle emploi par domaine professionnel en région Centre-Val de Loire

Domaine professionnel*	2019 (nombre)	Part (%)
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	5 160	1,8
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	250	0,1
Banque, assurance, immobilier	9 940	3,5
Commerce, vente et grande distribution	41 300	14,6
Communication, média et multimédia	2 020	0,7
Construction, bâtiment et travaux publics	26 280	9,3
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	18 990	6,7
Industrie	39 710	14,0
Installation et maintenance	22 020	7,8
Santé	13 280	4,7
Services à la personne et à la collectivité	35 790	12,6
Spectacle	520	0,2
Support à l'entreprise	40 750	14,4
Transport et logistique	27 470	9,7
Total	283 480	100,0

* au sens de la codification ROME de Pôle emploi

Source : Pôle emploi (données brutes)

6 Nombre d'offres d'emploi diffusées par Pôle emploi par type de contrat en région Centre-Val de Loire

Type de contrat	2019 (nombre)	Part (%)
Emplois durables (CDI et CDD de plus de 6 mois)	189 560	66,9
Emplois temporaires (CDD de 1 à 6 mois)	32 350	11,4
Emplois occasionnels (moins d'un mois)	3 630	1,3
Emplois spécifiques (intermittents du spectacle, intérimaires, saisonniers)	57 940	20,4
Total	283 480	100,0

Source : Pôle emploi, offres transmises par les partenaires et offres déposées à Pôle emploi (données brutes)

Démographie des entreprises

Un niveau record de créations et un nouveau repli des défaillances

En 2019, le nombre de créations d'entreprises en Centre-Val de Loire atteint son plus haut niveau historique. 21 000 entreprises ont été créées, soit 19 % de plus qu'en 2018. Cette forte augmentation, légèrement supérieure au niveau national, demeure essentiellement portée par les entrepreneurs individuels, y compris micro-entrepreneurs (+ 23 %). Les secteurs des services aux entreprises ainsi que du commerce, transport, hébergement et restauration sont les principaux contributeurs en volume (+ 2 100 créations). L'industrie est le secteur le plus dynamique en évolution (+ 41 %). Parallèlement, les défaillances continuent de diminuer (- 5 %) pour la quatrième année consécutive. Elles progressent, néanmoins, dans l'industrie (+ 8 %) et les services aux particuliers (+ 1,5 %).

Erwan Porte, Insee Centre-Val de Loire

Après une stagnation depuis 2011 autour de 15 000 créations d'entreprises dans le secteur marchand non agricole, le rebond entamé en 2018 se poursuit cette année (*figure 1*). Avec 3 400 créations de plus en 2019, un nouveau record régional s'établit à 21 000 nouvelles entreprises, dépassant le seuil historique enregistré lors de la mise en place du régime des micro-entreprises. La croissance annuelle de 19 %, légèrement supérieure au niveau national (+ 18 %), place le Centre-Val de Loire parmi les régions les plus dynamiques de France.

Forte croissance des créations dans le sud de la région

Tous les départements de la région bénéficient de l'embellie. Le Cher (+ 26 %) et l'Indre (+ 25 %) progressent le plus : les activités de poste et de courrier, comprenant la livraison à domicile, comptabilisent 160 créations de plus. Les nouvelles installations d'entreprises, dans ces deux départements, sont néanmoins dans les volumes les plus faibles (16 % des créations). Le Loiret et l'Indre-et-Loire demeurent les principaux contributeurs, totalisant la moitié des créations. Ces départements, les plus dynamiques en 2018, ont une évolution forte mais un peu plus ralentie cette année, légèrement inférieure à la moyenne régionale.

Une progression toujours plus portée par les entreprises individuelles

En Centre-Val de Loire, comme au niveau

national, trois porteurs de projet sur quatre fondent une entreprise individuelle, y compris sous la forme d'une micro-entreprise (*figure 2*). Le quart restant opte pour la forme sociétaire. Ce déséquilibre se renforce sur les dernières années, passant de 68 % en 2016 pour atteindre 75 % des créations en 2019 (*figure 3*). De plus, cette année, les nouvelles immatriculations progressent plus fortement pour les entreprises individuelles (+ 23 %), que pour les sociétés (+ 11 %). L'anticipation du remaniement de l'aide à la création de micro-entreprises, intervenu au 1^{er} janvier 2020, pourrait expliquer cette accélération des demandes d'enregistrement.

Pic de créations dans le secteur industriel

En Centre-Val de Loire, tous les secteurs sont en forte croissance, supérieure à celle de l'année précédente (*figure 4*). Seul le secteur « commerce, transport, hébergement, restauration » fait exception, avec une progression forte mais ralentie (+ 16 %) après l'envol des créations en 2018 (+ 31 %), notamment dans les activités de poste et de courrier, incluant la livraison à domicile. Ce secteur et celui des services aux entreprises représentent 6 créations sur 10. L'industrie est le secteur le plus dynamique avec une augmentation des immatriculations d'entreprises (+ 41 %), notamment dans l'industrie manufacturière, qui comprend les industries alimentaires, de l'habillement, la fabrication de textiles et celle d'articles en bois. Toutefois, ce secteur pèse peu dans la création puisqu'il

ne regroupe que 6 % des nouvelles entreprises en 2019.

Les services aux particuliers (+ 15 %) est le seul secteur de la région à progresser moins vite qu'au niveau national (+ 18 %).

Repli des défaillances pour la quatrième année

L'augmentation des créations en Centre-Val de Loire s'accompagne de meilleurs résultats pour les défaillances d'entreprises, dont le nombre s'élève à 1 800. Pour la quatrième année consécutive, les cessations d'activités diminuent, représentant un recul de 5 % en 2019, comme au niveau national (*figure 5*). Cette baisse concerne la majorité des départements, à l'exception du Loiret et de l'Eure-et-Loir où les disparitions d'entreprises sont en hausse de respectivement 5,5 % et 7,4 %. Les défaillances baissent particulièrement dans l'Indre (- 40 %). Alors qu'au niveau national tous les secteurs bénéficient de ce repli, les services aux particuliers et l'industrie font exception en Centre-Val de Loire. Dans ce dernier secteur, en particulier, les cessations françaises d'activité continuent leur recul entamé en 2013 (- 12 % par rapport à 2018), quand celles de la région progressent de 8 %, après la réduction nette observée l'an passé (- 24 % contre + 0,4 % au niveau national). ■

Pour en savoir plus

- [Les entreprises créées en 2010 : cinq ans après, un bilan contrasté](#), Insee Analyses Centre-Val de Loire n°38, décembre 2017

Démographie des entreprises

1 Créations et défaillances d'entreprises par département en 2019

	Créations ⁽¹⁾						Défaillances d'entreprises ⁽²⁾	
	Sociétés		Entreprises individuelles yc. micro-entrepreneurs		Total		nombre	évolution 2019/2018
	nombre	évolution 2019/2018	nombre	évolution 2019/2018	nombre	évolution 2019/2018		
Cher	471	19,2	1 443	28,4	1 914	26,0	203	- 1,5
Eure-et-Loir	935	9,6	2 404	27,7	3 339	22,0	365	7,4
Indre	280	16,2	1 069	28,0	1 349	25,4	114	- 40,0
Indre-et-Loire	1 384	10,8	4 532	18,2	5 916	16,4	393	- 11,5
Loir-et-Cher	701	14,7	1 810	26,0	2 511	22,6	235	- 5,2
Loiret	1 488	5,8	4 334	20,8	5 822	16,5	458	5,5
Centre-Val de Loire	5 259	10,6	15 592	22,7	20 851	19,4	1 768	- 5,0
France entière	201 087	8,6	596 831	21,8	815 257	17,9	51 165	- 5,2

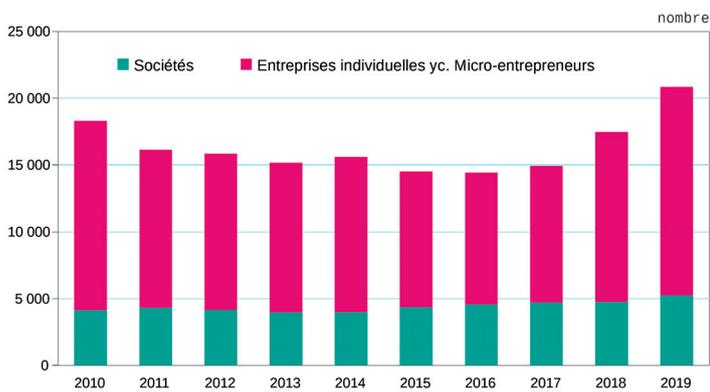
Note : données brutes, en date de jugement pour les défaillances d'entreprises.

⁽¹⁾ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

⁽²⁾ : y compris agriculture.

Sources : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements-Sirene) ; Banque de France, Fiben (extraction au 20/03/2020)

2 Créations d'entreprises dans la région Centre-Val de Loire

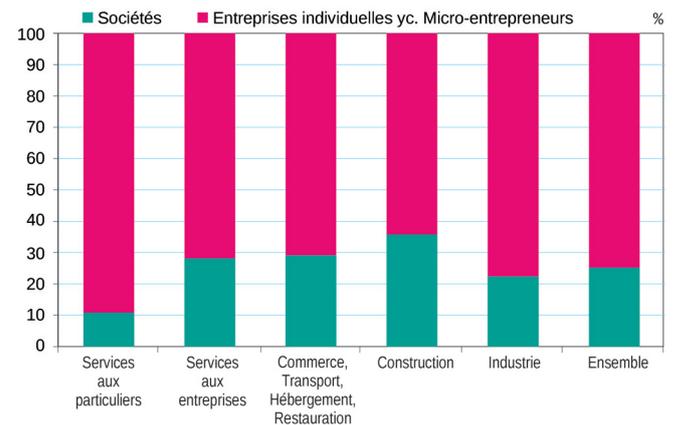


Note : nombre de créations brutes.

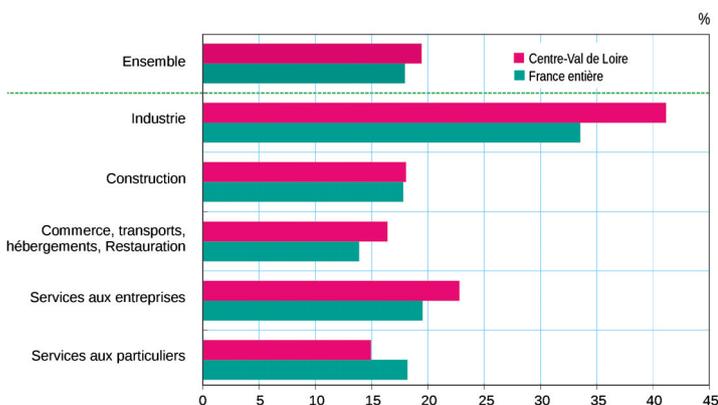
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene)

3 Créations d'entreprises par secteur d'activité en Centre-Val de Loire en 2019



4 Évolution annuelle des créations d'entreprises entre 2018 et 2019 selon le secteur d'activité

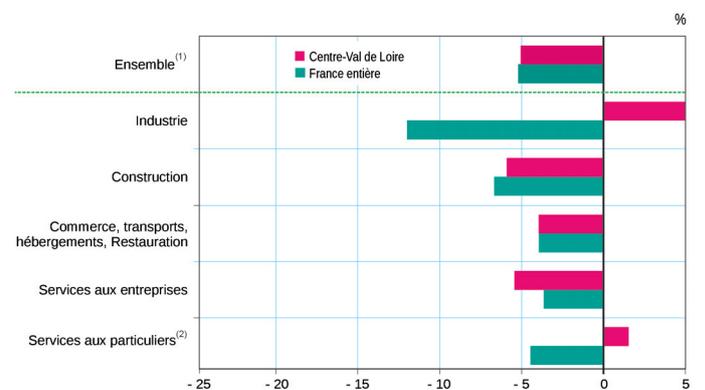


Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene)

5 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises entre 2018 et 2019 selon le secteur d'activité



⁽¹⁾ y compris agriculture.

⁽²⁾ hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction au 20/03/2020)

Financement et endettement

Une distribution toujours dynamique du crédit

L'activité de crédit destinée à la clientèle non financière de la région Centre-Val de Loire (entreprises et ménages) progresse de 4,6 % en 2019, soutenue par les crédits à l'habitat (+ 5,4 %). S'agissant du financement des entreprises, la distribution de crédit aux petites et moyennes entreprises s'est montrée la plus dynamique (+ 3,2 %). Le nombre de dossiers de surendettement déposés par les ménages poursuit sa baisse.

Laurent Sahuquet, Banque de France

Une progression des encours de crédits variable selon le type d'entreprises

En 2019, les encours de crédits (*définitions*) accordés par les établissements financiers pour le financement des entreprises ont progressé de 0,7 % en Centre-Val de Loire, contre 6,1 % au niveau national (*figure 1*). Cette croissance modérée est liée à la baisse des encours aux holdings et grandes entreprises, consécutive à une hausse marquée de ces mêmes encours en 2018. En revanche, les encours en faveur des PME (petites et moyennes entreprises) évoluent à un rythme comparable au niveau régional et national (respectivement + 3,2 % et + 4,1 %). Hors micro-entreprises, les crédits aux PME ont progressé de 3,4 % en Centre-Val de Loire (+ 3,8 % au niveau national) (*figure 2*).

Concernant les échéances, les encours de crédits à court terme aux entreprises non financières de la région progressent globalement de 2,6 % en 2019, contre - 0,3 % au niveau national (*figure 3*).

Accès au crédit et difficultés de financement des entreprises

Les demandes de crédit adressées par les PME sont largement satisfaites : 89 % des demandes

de crédits de trésorerie et 91 % pour les crédits d'équipement (données concernant l'ensemble des réseaux bancaires au niveau national). Parallèlement, le nombre de dossiers de médiation du crédit en région Centre-Val de Loire diminue (- 27,4 % en glissement annuel), après une hausse ponctuelle en 2018 (+ 17,3 %). Cette tendance, régionale comme nationale, s'inscrit dans le prolongement des évolutions de ces dernières années, le nombre de dossiers s'établissant à 69 fin 2019.

Une distribution soutenue des crédits à l'habitat

Les encours des crédits à l'habitat, qui représentent 62,4 % du total de l'encours régional des crédits à la clientèle non financière, ont continué leur progression en 2019, à un rythme moyen de 5,4 %, en légère hausse par rapport à 2018 (*figure 4*). La production de nouveaux crédits à l'habitat s'établit à 5,92 milliards d'euros, soit une hausse de 17 % par rapport à 2018, contre 12 % au niveau national (*figure 5*).

Au niveau national le taux d'intérêt moyen des crédits nouveaux à l'habitat poursuit sa baisse à 1,17 %, en recul de 0,32 point sur une année.

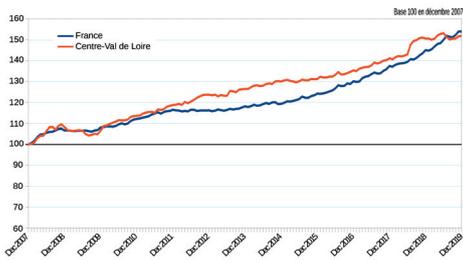
Poursuite de la baisse des dépôts de dossiers de surendettement

En 2019, la baisse des dépôts de dossiers de surendettement se poursuit en Centre Val de Loire : 6 544 dossiers de surendettement ont été déposés, soit - 14,2 % sur un an. L'endettement global des ménages surendettés s'élève à 281,8 millions d'euros (sur un total d'encours de crédits aux particuliers de 37,3 milliards d'euros). L'endettement médian des ménages surendettés, hors immobilier, atteint 16 014 euros. Cet endettement est composé majoritairement de dettes financières (77,9 %), le reste consistant en dettes de charges courantes (11,7 %) et de dettes diverses (10,4 %). Les crédits à la consommation et les crédits immobiliers représentent respectivement 36 % et 40,4 % de l'endettement financier. ■

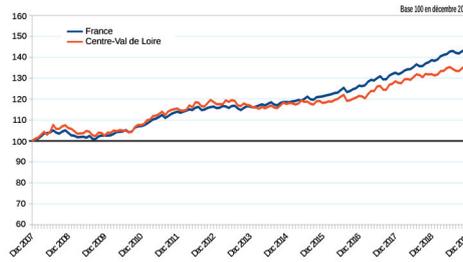
Pour en savoir plus

- [Banque de France : Crédits dans les régions françaises – Décembre 2019](#)
- [Banque de France : Accès des entreprises au crédit – Quatrième trimestre 2019](#)

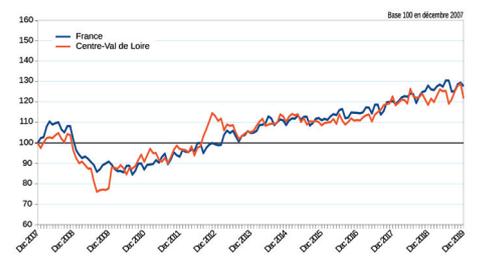
1 Financement bancaire des entreprises non financières



2 Crédits mobilisés et mobilisables dans les PME hors micro-entreprises

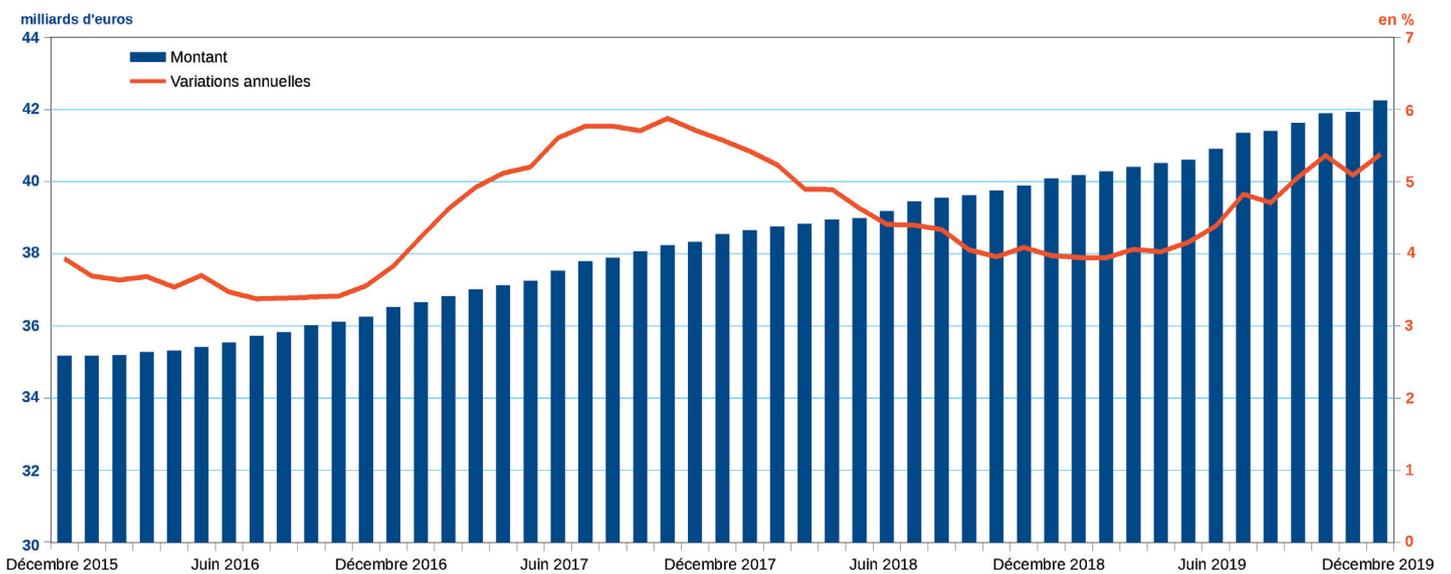


3 Crédits à court terme des entreprises non financières



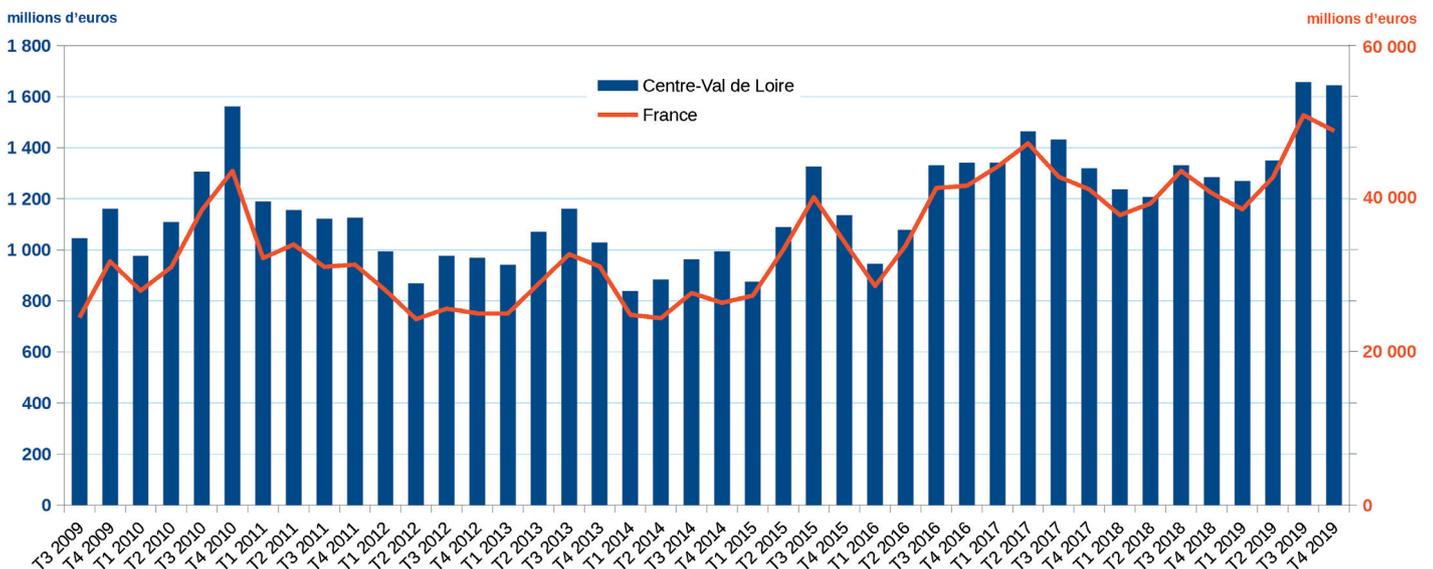
Champ : toutes entreprises confondues, hors activités financières et administrations publiques.
Source : Banque de France

4 Encours des crédits à l'habitat en Centre-Val de Loire



Note : les encours de crédits à l'habitat en Centre-Val de Loire se lisent sur l'axe de gauche, la variation annuelle sur l'axe de droite
Source : Banque de France

5 Crédits nouveaux à l'habitat



Note : Les crédits nouveaux à l'habitat en Centre-Val de Loire se lisent sur l'axe de gauche, ceux de France sur l'axe de droite
Source : Banque de France

Construction

Une année en demi-teinte

En 2019, la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels affiche un bilan positif avec une reprise d'activité. Toutefois, un nouveau ralentissement touche la promotion immobilière privée, avec une baisse des mises en vente et des réservations à la vente. Dans les travaux publics, l'activité reste dynamique et les difficultés de recrutement persistent.

Fabio Dos Santos Pereira (DREAL Centre-Val de Loire), Issiaka Bagaté (CERC Centre-Val de Loire)

Construction neuve : la région se distingue par un regain d'activité

Après le fort repli constaté en 2018, tous les voyants repassent au vert pour le secteur de la construction neuve en 2019.

Avec 12 200 logements autorisés en 2019, la région Centre-Val de Loire enregistre une hausse de 11,4 % sur un an. Elle se démarque de la tendance inverse observée au niveau national (- 2,4 %), impactée par le net recul des autorisations en Île-de-France (*figures 1 et 3*). Cette progression concerne aussi bien les logements individuels (+ 8,0 %) que les logements collectifs ou en résidence (+ 17 %).

Elle s'observe dans tous les départements de la région, à l'exception de l'Indre-et-Loire qui affiche une légère décroissance.

S'agissant des mises en chantier, près de 11 400 logements ont été commencés en 2019 dans la région : 6 500 logements individuels et 4 900 logements collectifs. Cette augmentation de 18,1 % permet de retrouver un niveau proche de celui de 2017, le plus élevé des cinq dernières années. Le secteur collectif connaît une croissance remarquable de 34,7 % sur un an.

Au niveau départemental, seul le Loir-et-Cher est concerné par un recul (- 6,9 %). Les cinq autres départements de la région présentent une progression comprise entre 15,3 % pour l'Indre-et-Loire et 52,0 % pour l'Indre.

Les autorisations de construction de locaux non résidentiels concernent 1,46 million de mètres carrés en 2019, soit + 18 % sur un an après la nette baisse de 2018 (*figures 2 et 4*). Seuls les locaux dédiés à l'artisanat et à l'exploitation agricole, et dans une moindre mesure au commerce, voient leurs surfaces autorisées se réduire par rapport à 2018.

Les deux tiers de la surface autorisée portent sur des entrepôts, des locaux d'exploitation agricole ou des locaux de service public.

Enfin, la surface de locaux mis en chantier en Centre-Val de Loire s'établit à près de 831 000 m² en 2018, soit une diminution de 13,5 % par rapport à 2017. Il s'agit du plus bas niveau atteint au cours de la dernière décennie. À l'échelle nationale, la baisse est beaucoup plus légère (- 1,9 %).

Promotion immobilière privée : un ralentissement plus marqué qu'au niveau national

L'année 2019 marque un repli pour la promotion immobilière privée en Centre-Val de Loire, tant pour les mises en vente que pour les réservations à la vente (*figure 5*).

Moins de 2 400 logements ont été mis en vente au niveau régional, soit un recul de 17,2 % par rapport à 2018. Cette tendance à la baisse est également observée au niveau national, mais de façon moins marquée (- 13,3 %).

Le nombre de logements réservés à la vente régresse également : - 4,1 % en 2019. On dénombre ainsi plus de 2 400 réservations, dont la majorité sont des appartements, en baisse de 8,9 % par rapport à 2018. Les maisons réservées à la vente sont nettement plus nombreuses : 330 maisons, soit + 43,7 % par rapport à 2018. Les tendances sont inverses en France métropolitaine avec une diminution des ventes de maisons (- 8,9 %) et une légère progression des ventes d'appartements (+ 0,7 %).

Les prix moyens des logements vendus sont une nouvelle fois revus à la hausse. Le prix moyen s'établit en Centre-Val de Loire à près de 3 350 euros par mètre carré pour un appartement (+ 1,8 % sur un an) et à plus de 240 000 euros pour une maison (+ 6,1 % sur un an). Les prix

moyens au niveau national croissent quel que soit le type de logement (+ 4,8 % pour les maisons et + 4,1 % pour les appartements). Le Centre-Val de Loire fait partie des régions où le prix moyen des appartements est le plus faible (*figure 6*).

L'encours de logements proposés à la vente est en augmentation de 2,4 % sur un an. On compte ainsi près de 2 400 logements disponibles en fin d'année 2019.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 risque d'impacter ce secteur d'activité pour 2020, tant au niveau de l'offre (production de logements) que de la demande (réservations).

Travaux Publics : la dynamique se poursuit

En Centre-Val de Loire, l'activité des Travaux Publics s'est soldée en 2018 par un chiffre d'affaires de 1 404 M€, soit un accroissement de 4,3 % sur un an. Cette bonne dynamique s'est poursuivie en 2019, mais de façon plus modérée. Dans ce secteur, l'activité suit traditionnellement le rythme des mandats municipaux, avec un investissement fort des collectivités à l'approche des élections (mars 2020), dû à un achèvement des programmes annoncés pendant la mandature.

Au niveau de l'emploi, les difficultés de recrutement sont toujours d'actualité avec l'absence de candidats ou encore le manque de compétences. Dans le même temps, l'emploi intérimaire se porte bien avec un recours important des entreprises.

Pour 2020, plusieurs incertitudes sont aujourd'hui à noter avec la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 : ralentissement économique, chantiers à l'arrêt, problèmes d'approvisionnement en matériaux, salariés au chômage partiel, etc. ■

Pour en savoir plus

- [Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire](#)
- [CERC Centre-Val de Loire](#)

1 Logements autorisés et commencés par département

	Logements autorisés			Logements commencés		
	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1) (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1) (%)
Cher	1 100	68,8	- 8,0	800	23,4	- 13,9
Eure-et-Loir	2 100	15,3	- 1,9	2 000	24,4	2,2
Indre	500	58,5	- 9,9	500	52,0	- 9,1
Indre-et-Loire	3 500	- 1,1	0,1	3 900	15,3	- 0,2
Loir-et-Cher	1 200	20,7	- 4,9	900	- 6,9	- 4,0
Loiret	3 800	4,6	- 5,6	3 500	21,6	- 2,4
Centre-Val de Loire	12 200	11,4	- 3,6	11 400	18,1	- 2,6
France hors Mayotte	449 400	- 2,4	1,5	410 600	- 0,9	3,2

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020

2 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

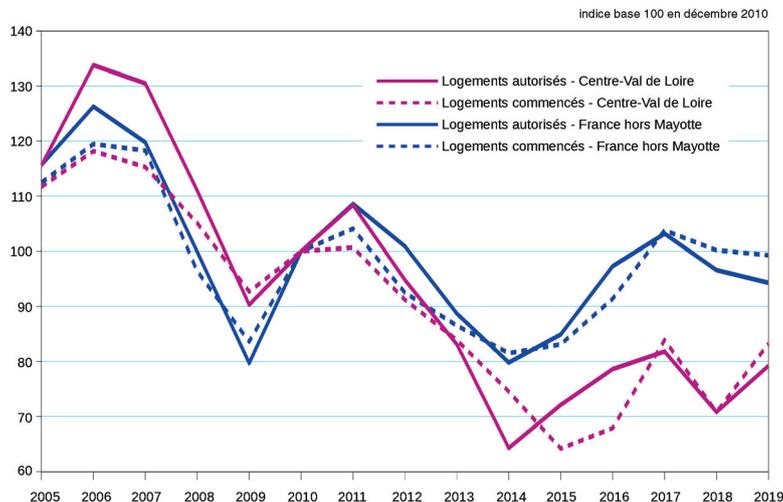
	Centre-Val de Loire			France entière		
	Surfaces autorisées en 2019 (millier de m ²)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1) (%)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1) (%)	
Artisanat	55	- 13,9	1,6	- 2,1	5,8	
Bureaux	137	37,6	- 5,6	3,6	4,9	
Commerce	124	- 2,1	- 10,4	- 5,1	- 1,9	
Entrepôt	402	69,9	- 1,4	22,0	8,8	
Exploitation agricole ou forestière	334	- 10,1	0,1	- 5,1	- 4,4	
Hébergement hôtelier	27	54,2	- 11,2	- 1,3	8,8	
Industrie	153	2,1	4,1	- 1,0	4,0	
Service public ou d'intérêt collectif	230	34,0	- 9,9	- 8,2	- 2,0	
Ensemble	1 461	18,1	- 3,5	1,3	0,9	

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 février 2020

3 Évolution de la construction de logements

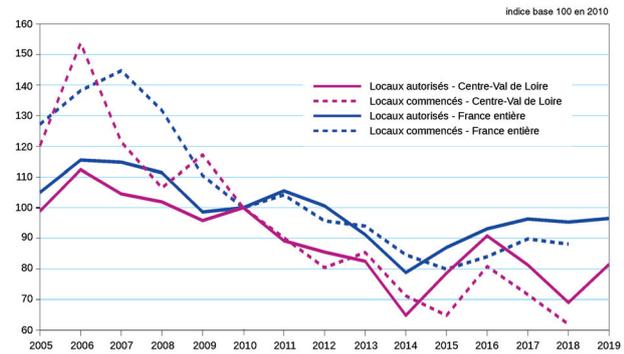


Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020

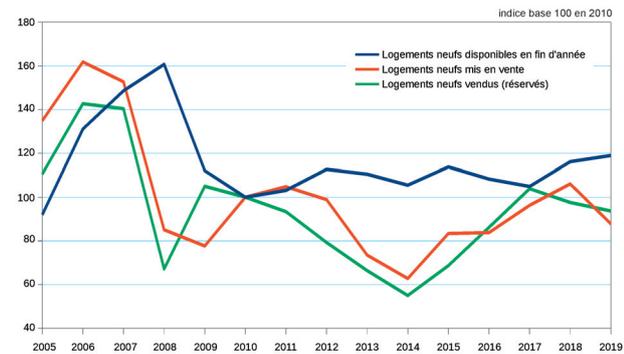
4 Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 février 2020

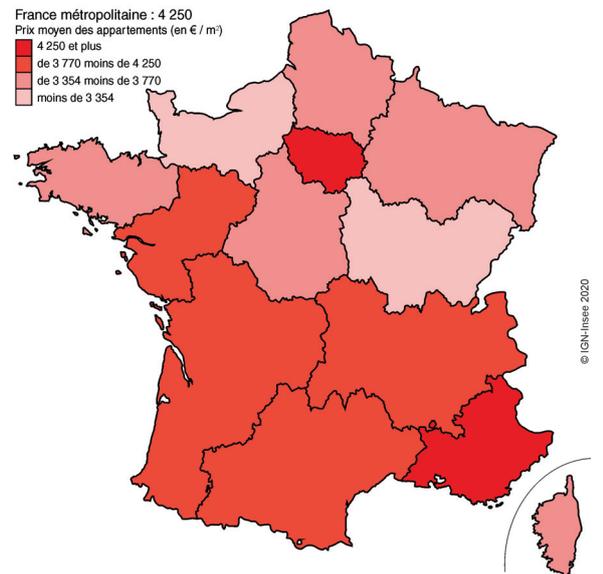
5 Évolution de la commercialisation de logements neufs dans la région Centre-Val de Loire



Note : données 2019 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente. Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, Enquête ECLN

6 Prix régional moyen des appartements neufs en 2019



Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN

Tourisme

La fréquentation progresse encore grâce aux touristes résidant en France

En Centre-Val de Loire, les châteaux et les monuments historiques ainsi que l'itinérance à vélo sur les bords de la Loire attirent, cette année encore, de nombreux touristes. La fréquentation des hôtels et des campings est en hausse pour la cinquième année consécutive après le recul prononcé de 2014. Les nuitées progressent grâce à la clientèle résidant en France. Tous les départements bénéficient du dynamisme, surtout le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et l'Indre.

Pierre Chapuis, Insee Centre-Val de Loire

L'année 2019 a été marquée par une hausse des entrées dans les grands sites touristiques et la célébration des 500 ans de la Renaissance. La fréquentation des hôtels et des campings du Centre-Val de Loire atteint son plus haut niveau historique avec un total de 8,3 millions de nuitées (figure 1). Ce nombre progresse de 2,6 % par rapport à 2018, davantage qu'au niveau national (+ 1,6 %).

La clientèle résidente (définitions) a séjourné en plus grand nombre dans les campings (+ 8,5 % de nuitées) mais aussi dans les hôtels (+ 3,0 %). La clientèle non-résidente (définitions) a délaissé légèrement la région (- 1,2 %), après les très bons résultats de 2018 (+ 3,8 %). Leur fréquentation dans les hôtels recule (- 3,8 %) alors que celle des campings progresse (+ 2,7 %).

Le nombre de nuitées augmente sur un an dans tous les départements, le plus fortement dans le Loir-et-Cher (+ 5,1 %) et l'Eure-et-Loir (+ 3,8 %). La croissance de la fréquentation est élevée dans ces deux départements depuis 2016. L'Indre se redresse (+ 3,0 %) et retrouve un niveau proche de 2012

La clientèle résidente en hausse dans les hôtels

En Centre-Val de Loire, 650 hôtels sont répertoriés en 2019. Cela représente une capacité de 20 600 chambres pour une fréquentation de 6,1 millions de nuitées, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2018 (+ 0,8 % en France) (figure 3).

La clientèle résidente progresse (+ 3,0 %) pour atteindre 4,8 millions de nuitées. Cette augmentation concerne tous les départements, mais principalement l'Indre (+ 7,1 %) et l'Eure-et-Loir (+ 4,1 %).

Les touristes venus de l'étranger représentent un client sur cinq (35 % en moyenne nationale). Ils ont moins souvent séjourné dans les hôtels de la région qu'en 2018 (- 3,8 % en un an), signant la première baisse depuis trois ans (figure 2). Tous les départements de la région sont concernés par ce recul, notamment l'Indre (- 18,2 %) et l'Eure-et-Loir (- 6,8 %), ainsi que le Loiret (- 3,7 %) dans une moindre mesure.

Les trois quarts de la clientèle non-résidente dans les hôtels sont originaires de l'Union Européenne. Les Britanniques (15 % des non-résidents) ont moins séjourné dans la région en 2019 (- 9,2 %). Les incertitudes liées au Brexit pourraient en partie expliquer cette chute qui s'inscrit cependant dans la durée : les Britanniques viennent moins nombreux chaque année depuis 2013. La fréquentation des Allemands (12 % des non-résidents) diminue de 3,8 %. Suivent les Belges et les Hollandais avec des baisses de, respectivement, 3,2 % et 7,3 %. Comme les années précédentes, les clients résidents et non-résidents restent moins longtemps dans la région (1,4 jour en moyenne) qu'ailleurs en France. Les clients venant de l'étranger séjournent 2,0 jours en moyenne française et 1,6 jour pour les résidents (figure 4).

Une année record dans les campings

En 2019, 17 600 emplacements (équipés ou nus) sont disponibles dans les 230 campings du Centre-Val de Loire. Sur la saison d'été (d'avril à septembre), le nombre de nuits passées dans la région a progressé de 6,0 % (+ 2,9 % en France) pour atteindre un nouveau record de 2,2 millions de nuitées. La hausse de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air concerne les départements sauf le Cher (figure 5).

Le Loir-et-Cher, 41 % des nuitées, a connu une hausse de 8,0 % en 2019. Dans l'Indre-et-Loire (32 % de la fréquentation), le nombre de nuitées a augmenté de 5 % en un an. Dans l'Eure-et-Loir, même si la fréquentation des campings ne représente que 5 % du total régional, la progression est forte (+ 20,5 %). Dans l'Indre et le Cher (respectivement 6 % et 5 % de la clientèle) la fréquentation a relativement stagné cette année.

La hausse dans l'hôtellerie de plein air est principalement portée par la clientèle résidant en France (59 % des nuitées). Son augmentation, de 8,5 % en un an, y est plus forte que celle observée pour les non-résidents (+ 2,7 %), qui totalisent 904 000 nuitées. Les touristes des principaux pays sont venus en plus grand nombre exceptés ceux résidant au Royaume-Uni. Leur fréquentation a baissé (- 7,8 %), comme dans les hôtels, mais dans des proportions légèrement plus faibles. Sans façade littorale, la durée moyenne des séjours dans les campings, 3 jours, est toujours très inférieure à la moyenne métropolitaine (5 jours). ■

Avertissement

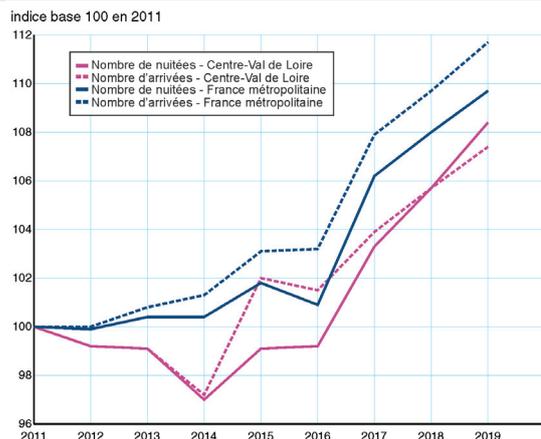
Fréquentation touristique - Révision des séries concernant les hôtels à compter du 1^{er} janvier 2019

À partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

Pour en savoir plus

- « Saison touristique 2019 : nouveau record de fréquentation estivale », Insee Flash Centre-Val de Loire n°34, novembre 2019.
- « Saison touristique d'été 2019 : Troisième année de hausse pour la fréquentation, grâce à la clientèle résidente », Insee Focus n°171, novembre 2019.

1 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings



Note : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2011 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

3 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part de nuitées effectuées en 2019 par une clientèle
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1)	
Cher	678	1,8	1,8	16,5
Eure-et-Loir	719	1,6	3,3	21,1
Indre	419	3,7	0,9	10,6
Indre-et-Loire	1 885	0,3	1,1	27,9
Loir-et-Cher	981	2,5	1,1	17,6
Loiret	1 408	1,4	- 0,1	20,3
Centre-Val de Loire	6 090	1,5	1,1	21,2
France entière	219 256	0,8	1,3	35,2

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données définitives.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

2 Nuitées dans les hôtels et les campings par pays de résidence

	Nuitées totales		Nuitées dans les hôtels		Nuitées dans l'hôtellerie de plein air	
	2019 (en milliers)	Évolution 2018-2019	2019 (en milliers)	Évolution 2018-2019	2019 (en milliers)	Évolution 2018-2019
	Milliers, %					
Résident en France	6 072	4,1	4 798	3,0	1 274	8,5
Résident à l'étranger	2 196	- 1,2	1 292	- 3,8	904	2,7
Union Européenne	1 889	- 0,7	988	- 3,6	901	2,9
- Royaume-Uni	442	- 8,5	199	- 9,2	242	- 7,8
- Pays-Bas	504	2,9	125	- 7,3	378	6,8
- Allemagne	268	- 0,6	156	- 3,8	112	4,3
- Belgique	214	3,4	136	- 3,2	78	17,4
- Espagne	121	- 0,4	91	- 4,0	30	12,7
- Italie	98	10,9	81	9,4	17	18,5
- Autres pays de l'Union Européenne	243	- 0,3	200	0,3	43	- 2,6
Hors Union Européenne	306	- 4,6	303	- 4,4	3	- 20,2
Total	8 267	2,6	6 090	1,5	2 178	6,0

Note : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2011 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

4 Fréquentation des hôtels et des campings

	en milliers			
	Centre-Val de Loire		France métropolitaine	
	Hôtels	Campings	Hôtels	Campings
Arrivées	4 252	720	121 755	25 559
- Résidents	3 352	428	84 379	17 098
- Non-résidents	900	292	37 376	8 461
Nuitées	6 090	2 178	214 638	128 602
- Résidents	4 798	1 274	138 214	88 447
- Non-résidents	1 292	904	76 424	40 155
Durée moyenne du séjour (en jours)	1,4	3,0	1,8	5,0
- Résidents	1,4	3,0	1,6	5,2
- Non-résidents	1,4	3,1	2,0	4,7

Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

5 Nombre de nuitées dans les campings par département

	Nombre de nuitées dans les campings			Part de nuitées effectuées en 2019	
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle-moyenne 2018/2013 (1)	par une clientèle non-résidente	sur emplacements équipés
	en %				
Cher	117	- 0,6	- 1,4	24,1	26,6
Eure-et-Loir	110	20,5	2,2	38,4	34,4
Indre	125	0,8	- 1,9	25,8	29,9
Indre-et-Loire	689	5,0	3,0	39,3	37,8
Loir-et-Cher	884	8,0	2,5	45,8	55,1
Loiret	254	2,6	0,2	49,7	17,9
Centre-Val de Loire	2 178	6,0	1,8	41,5	41,3
France métropolitaine	128 602	2,9	1,8	31,2	55,4

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2011 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

Transport

Des résultats encore mitigés

La mobilité individuelle des personnes semble continuer de croître en 2019 en région Centre-Val de Loire, avec une hausse des immatriculations des véhicules particuliers et du trafic aérien. Cette mobilité devient, dans une certaine mesure, plus propre : la part des véhicules électriques immatriculés progressant légèrement. En parallèle, la diminution des immatriculations de véhicules professionnels et celle du fret aérien traduisent un assez net déclin du transport de marchandises.

Fabien Guillemaut, DREAL Centre-Val de Loire

Les immatriculations de véhicules particuliers toujours en hausse

La vente de véhicules particuliers, peut-être influencée par la prime à la casse et le bonus écologique, continue de croître dans la région en 2019, quoique de manière moins prononcée que l'année précédente. 71 330 véhicules ont ainsi été immatriculés, soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2018, inférieure à la tendance nationale (+ 1,7 %) (*figure 1*). Cette augmentation résulte de variations opposées au sein de la région, en lien notamment avec l'évolution démographique. Les immatriculations diminuent de manière prononcée dans les départements du Berry, pourtant les plus ruraux, et augmentent de plus de 3 % dans les départements métropolitains du Loiret et d'Indre-et-Loire.

La situation des véhicules à vocation professionnelle, traduisant en partie la santé économique des entreprises du secteur des transports, est moins enviable. Si les immatriculations de véhicules utilitaires légers (VUL) se portent bien (16 500 unités, + 3,1 % par rapport à 2018), les immatriculations de poids lourds et de véhicules de transport en commun affichent un net recul (respectivement - 8,9 % et - 32,9 % par rapport à 2018). La région décroche ainsi significativement de la

tendance nationale positive : immatriculations en hausse de 3,9 % pour les VUL, de 0,8 % pour les véhicules industriels à moteur (VIM) et de 8,4 % pour les transports en commun.

La part des véhicules plus « propres » poursuit sa progression

Les ventes de véhicules particuliers au diesel, considérés comme davantage polluants (notamment en termes d'émissions de particules fines), poursuivent leur repli entamé en 2012. Dans la région, ces véhicules ne représentent plus que 35 % des immatriculations neuves (25 300 unités en 2019), soit une diminution de 7,5 % en un an. Dans le même temps, les ventes de véhicules essence continuent leur progression (+ 5,2 % depuis 2018, doublement en 5 ans), pour atteindre 57 % des ventes de véhicules particuliers neufs (*figure 3*). Les ventes de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables ont atteint 5 300 unités en 2019 (7,4 % des immatriculations neuves), soit une hausse de 18,7 % par rapport à l'année 2018.

Améliorant leur flotte et les comportements de leurs chauffeurs, les entreprises de transport routier (de biens ou de personnes) continuent à s'engager dans la démarche nationale « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent ». Fin 2019, 85 chartes

étaient déjà signées dans la région, en cumulé depuis le lancement du dispositif en 2009, ce qui représente près de 4 000 véhicules, pour 4 300 conducteurs (hausse de 11,8 % du nombre de véhicules concernés et 12,4 % du nombre de conducteurs engagés par rapport à la fin 2018).

Rebond de l'activité aérienne

Après deux années de baisse, le nombre de passagers aériens repart à la hausse dans la région, pour dépasser de nouveau les 200 000 passagers accueillis en 2019 (*figure 2*), presque autant que lors du pic de 2016. Ce rebond est essentiellement porté par la croissance du nombre de passagers low cost à l'aéroport de Tours-Val de Loire. En hausse de 8,7 % sur un an, ces passagers représentent, en 2019, 92,5 % de l'ensemble des passagers aériens régionaux. Parallèlement, selon un possible effet de report, le nombre de passagers à l'aéroport de Châteauroux-Centre, deuxième aéroport régional, diminue d'un tiers pour s'établir à près de 5 600 (niveaux proches de 2015-2016).

L'activité de fret aérien, exercée seulement sur l'aéroport de Châteauroux-Centre, montre en revanche un très net déclin. Seules 2 200 tonnes de marchandises y ont ainsi été traitées en 2019, soit moitié moins qu'en 2018. ■

Avertissement :

Du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19, les données sur le Transport Routier de Marchandises n'ont pas pu être mobilisées dans les temps pour ce bilan économique.

Pour en savoir plus

- [CGDD, Chiffres clés du transport : édition 2020, mars 2020](#)
- [Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire](#)
- [Observatoire régional des transports Centre-Val de Loire](#)
- [Union des aéroports français](#)
- [Préfecture de la région Centre-Val de Loire, communiqué de presse : 11 entreprises de transport routier de la région Centre-Val de Loire signent la charte « Objectif CO2 », 12 décembre 2019.](#)

1 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ⁽¹⁾		Véhicules industriels à moteur ⁽²⁾		Ensemble des immatriculations ⁽³⁾	
	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019	Évolution 2019/2018 (%)
Cher	7 537	- 3,0	1 638	3,7	166	- 11,2	9 348	- 2,0
Eure-et-Loir	14 323	1,5	2 813	6,4	378	- 15,8	17 529	1,7
Indre	5 274	- 6,6	1 103	- 2,8	246	2,1	6 627	- 5,8
Indre-et-Loire	17 102	3,1	4 553	- 1,2	280	- 13,0	21 968	1,9
Loir-et-Cher	8 377	0,1	1 785	7,0	204	4,1	10 374	1,1
Loiret	18 719	3,6	4 614	5,7	519	- 9,6	23 883	3,7
Centre-Val de Loire	71 332	1,1	16 506	3,1	1 793	- 8,9	89 729	1,2
France entière	2 241 834	1,7	487 949	3,9	57 291	0,8	2 794 078	2,1

Note : données brutes.

⁽¹⁾ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

⁽²⁾ : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

⁽³⁾ : y compris immatriculations de transports en commun.

2 Passagers des aéroports

	Centre-Val de Loire			France entière	
	Passagers en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ⁽¹⁾ (%)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ⁽¹⁾ (%)
Lignes nationales	40 728	23,3	0,7	2,1	1,6
Lignes internationales	162 866	3,3	0,5	4,6	4,7
Transit	867	13,0	- 11,0	- 25,9	0,7
Total	204 461	6,8	0,5	3,7	3,8
- dont lignes à bas coût (low cost)	189 067	8,7	0,1	8,4	11,2
- Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	92,5	///	///	///	///

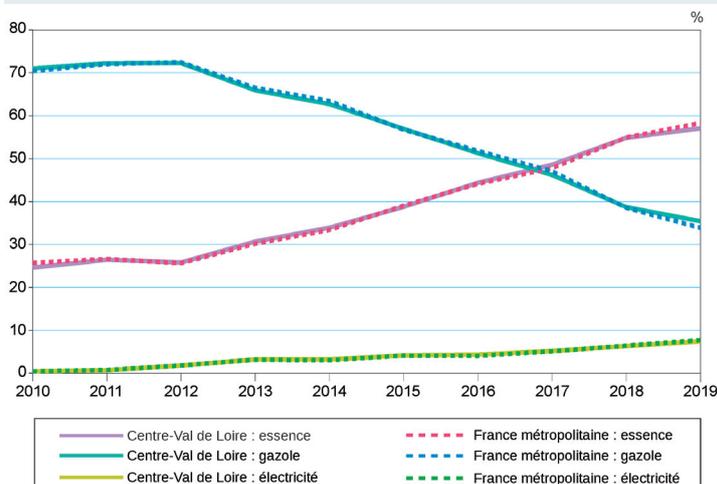
Note : données brutes.

⁽¹⁾ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports française

3 Immatriculations de voitures particulières neuves par type de motorisation (part)



Note : Essence = essence + superéthanol, électricité = électricité + hybride. Les autres sources d'énergie (GPL, GNV) ne sont pas représentées sur le graphique.

Source : SDES, répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO)

Agriculture

Une nouvelle année agricole contrastée

L'année 2019 affiche de bons rendements en céréales, mais la production de colza chute avec des surfaces en berne. Le climat affecte la production de fruits régionale, avec une majorité de petits calibres et une moindre valorisation. Les prix des légumes sont meilleurs qu'en 2018. La sécheresse pénalise fortement le secteur de l'élevage, avec des productions fourragères déficitaires. Le prix du lait de vache poursuit son amélioration. Le prix du porc bondit de 21 % tandis que celui de la viande bovine augmente légèrement. Les exportations de brouards repartent à la hausse. Les intrants agricoles s'enrichissent pour la troisième année consécutive.

Gaëtan Buisson, Draaf Centre-Val de Loire

La campagne 2018-2019 est marquée par le manque d'eau : un déficit de 32 % par rapport à la normale de janvier à septembre suivi d'un automne très arrosé (figure 1). Les températures moyennes de l'année 2019 dépassent de 1,2 °C la normale, avec des canicules en été (figure 2).

Les grandes cultures : les céréales s'en sortent, le colza manque

En 2019, les céréales à paille connaissent de bons rendements alors que le colza et les cultures de printemps déçoivent. En effet, le colza est pénalisé par un recul important des surfaces cultivées entraîné par la sécheresse fin 2018.

La production de blé tendre augmente de 15 % par rapport à 2018, soutenue par une hausse conjuguée des surfaces (+ 3 %) et des rendements (+ 10 %) (figure 3). La production d'orge s'accroît de 30 %, avec des surfaces supérieures de 15 %. Du fait de la sécheresse, le maïs grain non irrigué est davantage pénalisé. Ses rendements, 45 q/ha, sont largement inférieurs à ceux du maïs irrigué (101 q/ha). La production de colza recule de 45 %, les surfaces chutant de 328 000 hectares en 2018 à 184 000 cette année.

Depuis 2010, c'est la deuxième plus grosse récolte mondiale de blé, un record pour l'orge (+ 11 % sur un an) et la troisième meilleure en maïs, alors que celle du colza baisse de 5 % d'une année sur l'autre. Le cours des céréales s'est érodé tout au long de l'année pour se reprendre en toute fin (figure 4). La concurrence de la zone Mer Noire est forte (coût du fret). La moyenne du cours du colza s'élève à 370 €/tonne en 2019 (+ 21 € par rapport à 2018). Le cours de l'orge retombe à 163 €/tonne, après un envol à 178 €/tonne l'an passé. La hausse de l'euro face au dollar en fin d'année pénalise les origines européennes.

Viticulture : un bon millésime en perspective

Les gelées printanières touchent fortement certaines exploitations d'Indre-et-Loire. La

sécheresse et les fortes chaleurs estivales limitent les volumes, mais ils restent supérieurs de 6 % à la moyenne quinquennale. La vendange se caractérise par une très forte richesse en sucre et le millésime s'annonce de très bonne qualité. L'arrivée sur le marché de volumes importants de vins de 2018 tire les prix vers le bas. Le marché intérieur fléchit, hormis pour les vins bio, qui représentent 15 % des surfaces de la région.

Légumes et fruits : à l'image du climat, une année contrastée

Avec la clémence de l'hiver, la production de légumes débute assez tôt mais le temps maussade limite la demande. Les prix baissent jusqu'en juin, en particulier pour les salades. Suivent les fortes chaleurs estivales : l'offre se réduit et les prix s'envolent, les consommateurs étant très demandeurs. Pommes et poires souffrent de la sécheresse. Les petits calibres sont majoritaires et les prix décrochent à la récolte pour se redresser en fin d'année face à la baisse de l'offre, généralisée en Europe.

Productions animales : le lait et le porc s'en sortent mieux

La sécheresse interrompt la production des prairies : 20 % de moins que les rendements habituels, obligeant les éleveurs à utiliser les stocks dès le début de l'été. Les ensilages de maïs sont également touchés par le manque d'eau : les rendements atteignent seulement 69 q/ha, 24 % sous la moyenne 2014-2018.

Le prix moyen du lait de vache continue de grimper (+ 4,8 % sur un an), sous l'effet conjoint de la loi Egalim et de la baisse de la production mondiale, et s'établit à 371€ les 1 000 litres, dans la moyenne nationale. Les livraisons régionales repartent à la baisse (- 3 %), comme les effectifs (- 2 %) et le nombre de producteurs (- 6 %). Les livraisons de lait bio restent marginales, avec 1,3 % de la production régionale.

Le prix du lait de chèvre bondit de 2,5 % par rapport à 2018. Les producteurs régionaux sont en moyenne mieux rémunérés que dans le reste du pays, grâce aux AOP (Appellation d'origine protégée). Les livraisons baissent de 3 %, après deux années d'augmentation. De même, le nombre de producteurs recule de 3 %.

Le cours de la viande bovine se reprend légèrement (+ 1,8 %), après la baisse de 2018. Depuis 2016, il oscille autour de 3,7 €/kg de carcasse. Les habitudes de consommation évoluent vers la viande hachée, ce qui ne permet plus de valoriser les morceaux de choix.

Après une petite année 2018, les exportations de brouards augmentent de 7 % en 2019.

Au plus bas en janvier, le cours du porc atteint des sommets fin 2019. En moyenne, il dépasse de 21 % celui de 2018. Tous les pays européens bénéficient de l'essor des importations de la Chine, premier pays producteur et consommateur de viande de porc au monde en grande difficulté face à la peste porcine africaine.

Les abattages régionaux sont en croissance, portés par les volailles et les ovins. Ceux de bovins reculent de 1,1 % sur un an.

Les moyens de production en hausse

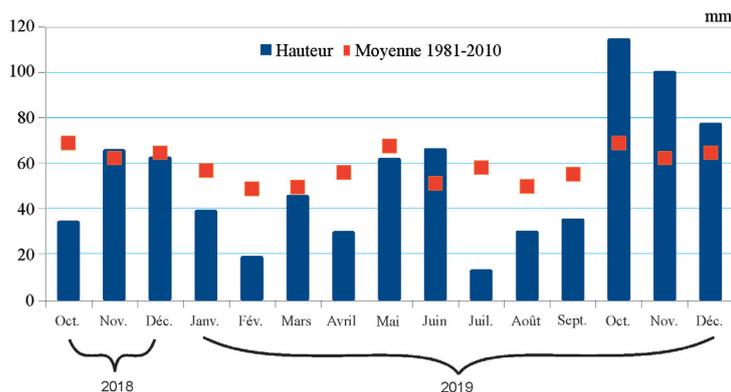
Le prix des intrants achetés en région par les exploitants agricoles s'accroît sur un an (+ 1,1 %) pour la troisième année consécutive (figure 5). Cette tendance résulte de la hausse conjuguée du prix des engrais et amendements (+ 4,9 %), des aliments pour animaux (+ 3,8 %) et des produits et services vétérinaires (+ 2,5 %). À l'inverse, le prix des produits de protection des cultures baisse de 4,4 %, comme ceux de l'énergie et des lubrifiants (- 1,2 %). ■

Pour en savoir plus

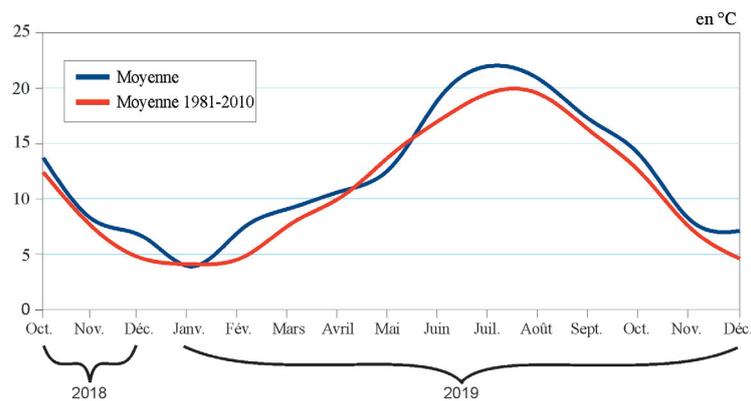
• <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Les-bilans-annuels-de-l>

Agriculture

1 Hauteur des précipitations en 2018-2019 : moyennes régionales



2 Températures en 2018-2019 : moyennes régionales



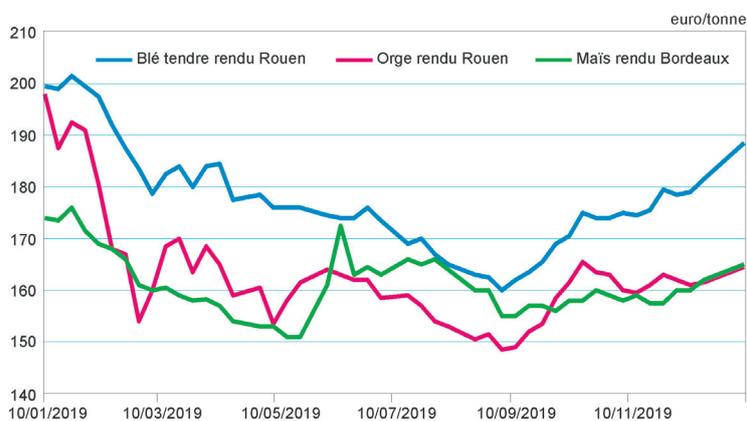
Source : Météo France

3 Céréales et oléoprotéagineux en 2019 en Centre-Val de Loire

	Superficie (ha)			Rendement (q/ha)			Production (1 000 q)		
	2019	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution 2019/moyenne 2014-2018 (%)	2019	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution 2019/moyenne 2014-2018 (%)	2019	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution 2019/moyenne 2014-2018 (%)
Blé tendre	666 275	3	- 1	76	10	13	50 846	15	13
Blé dur	67 270	- 17	- 16	74	7	25	4 959	- 11	8
Orge, escourgeon	331 960	15	12	73	12	13	24 176	30	27
Avoine	7 120	- 17	- 27	48	1	10	342	- 17	- 21
Maïs-grain (hors semences)	140 650	24	13	84	- 16	- 12	11 752	4	- 1
Maïs grain irrigué	96 900	26	19	101	- 14	- 7	9 797	8	11
Maïs grain non irrigué	43 750	19	0	45	- 29	- 34	1 955	- 16	- 36
Triticale	24 730	8	3	53	20	16	1 311	29	19
Colza	183 836	- 44	- 39	30	- 3	- 11	5 523	- 45	- 45
Tournesol	82 040	40	34	20	- 20	- 15	1 657	13	13
Pois protéagineux	25 105	16	- 2	40	13	18	1 011	33	19
Féveroles et fèves	11 550	31	43	26	4	11	305	36	67

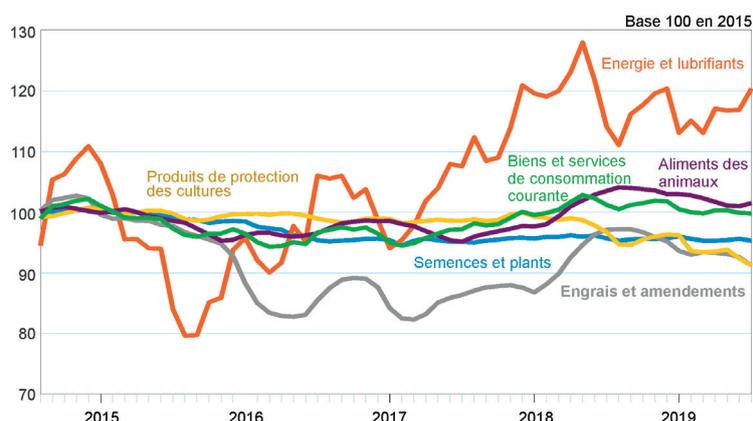
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2019

4 Les cours des céréales



Source : FranceAgrimer

5 Indice des prix des principaux intrants dans le Centre-Val de Loire



Sources : Insee ; SSP

Air-Climat-Énergie

Transversalité atmosphérique : une exposition hétérogène des territoires

En 2019, le Centre-Val de Loire connaît une meilleure qualité atmosphérique qu'au début des années 2010. La présence de polluants primaires réglementés dans l'air y est plus limitée. Toutefois, selon leur caractère rural, urbain ou leur situation géographique, les territoires sont différemment exposés à la pollution.

Audrey Sampedro-Lopez (OREGES Centre-Val de Loire), Carole Flambard et Abderrazak Yahyaoui (Lig'Air)

Moins de polluants primaires dans l'atmosphère

Par rapport au début des années 2010, la qualité de l'air en Centre-Val de Loire s'est améliorée. Les principaux polluants primaires, directement émis par les phénomènes naturels ou les activités humaines, sont globalement moins présents en 2019 qu'en 2011. Les concentrations atmosphériques en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules en suspension de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM₁₀) et à 2,5 micromètres (PM_{2,5}) montrent une baisse respectivement de 21 %, 38 % et 47 % par rapport à 2011 (*figure 1*). Malgré sa diminution, la concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} reste, en 2019, au-dessus du seuil annuel de recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) avec des pics à 11 microgrammes par mètre cube (10 µg/m³ préconisés). Par ailleurs, des épisodes de pollution en PM₁₀ se sont déroulés en février et décembre dans la région. Comme en 2018, ces dépassements ont conduit à activer des procédures préfectorales de gestion des épisodes de pollution de l'air.

Un nouvel été caniculaire avec des épisodes de pollution à l'ozone

Comme l'an passé, une présence plus élevée d'ozone a été observée à plusieurs reprises. Ce polluant secondaire est produit à partir de polluants primaires lors de journées ensoleillées. Sa concentration a, cette année encore, dépassé certains jours le seuil d'information à 180 µg/m³/h. Un pic à 219 µg/m³/h a été atteint au nord de la région. Pour la deuxième année consécutive, en lien avec des étés caniculaires, la concentration annuelle moyenne dépasse de

15 % celle de 2011. Toutefois, les valeurs réglementaires pour ce polluant restent respectées en 2019 : en moyenne sur 3 ans le seuil de 120 µg/m³/8 h est dépassé, au plus, 22 jours (pour un maximum de 25 jours autorisés).

Une exposition hétérogène des territoires

La qualité globale de l'air diffère au sein de la région (*figure 2*). Pour le dioxyde d'azote, les niveaux annuels de concentration en 2019 varient ainsi de 3 à 14 µg/m³ selon les communes. Les plus urbaines sont les plus exposées. Pour l'ozone, les concentrations moyennes se situent entre 52 µg/m³ et 63 µg/m³ par an. Les communes rurales au nord de la région connaissent davantage de pics d'ozone provenant de la région francilienne par vent de nord-est alors que celles du sud sont sujettes à un niveau de fond plus élevé (niveau minimal annuel). A contrario, l'exposition aux PM₁₀ est globalement homogène sur l'ensemble de la région en raison de l'origine multi-sources de ce polluant : pratiques agricoles, industries, chauffages, transports.

Baisse de la consommation d'énergie depuis 2008

Dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté fin 2019, la région s'est fixé pour objectifs à l'horizon 2050, de réduire la consommation d'énergie finale à environ 35 TWh (térawatt-heure) et de développer la production d'énergie renouvelable à hauteur de cette consommation.

En 2018, la consommation énergétique finale en Centre-Val de Loire est estimée à 71 119 GWh (gigawatt-heure). Elle a baissé

de 8 % en 10 ans mais tend à se stabiliser depuis 2014 où un point bas a été atteint. Ce niveau de consommation dépasse de plus de 4 % celui de la trajectoire visée pour atteindre l'objectif de 2050 (*figure 3*). Le mix énergétique évolue peu en dix ans. Les produits pétroliers restent la principale source de consommation, à l'origine de 45 % de l'énergie consommée dans l'année. Ce poids diminue cependant au profit des autres énergies (*figure 4*). Cette évolution du mix concerne tous les secteurs économiques à l'exception de celui du transport.

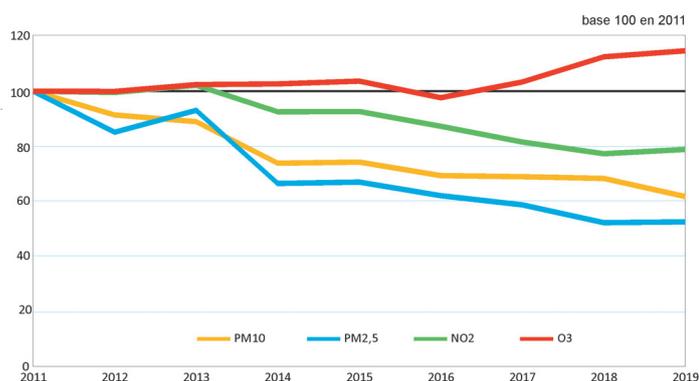
La production d'énergie renouvelable reste en deçà des objectifs SRADDET

Avec 8 036 GWh d'énergies renouvelables (EnR) produites en 2018, le Centre-Val de Loire couvre 11 % de sa consommation finale. Cette production se situe au-dessous du niveau attendu à cette date pour atteindre l'objectif 2050 d'équilibre entre la consommation et la production d'EnR. À l'exception du bois et du biogaz, les autres filières d'EnR sont en retard par rapport aux objectifs (*figure 5*). Le bois énergie reste l'EnR la plus produite avec 5 057 GWh, soit 63 % de la production d'EnR régionale. Cette prédominance s'atténue cependant depuis 2008 (- 15 points) du fait, notamment, du développement de l'éolien. Avec 2 044 GWh d'énergie produite en 2018, cette filière représente désormais un quart de la production d'EnR en région (+ 10 points en 10 ans). ■

Pour en savoir plus

- [Lig'Air : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air en région Centre-Val de Loire](#)
- [OREGES Centre-Val de Loire : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre](#)
- [Données territorialisées sur l'Open Data, Air, Climat, Énergie \(ODACE\).](#)
- [Les gaz à effet de serre \(GES\) : les données les plus récentes sont disponibles dans le bilan économique Centre-Val de Loire 2018 \(mise à jour tous les deux ans\).](#)

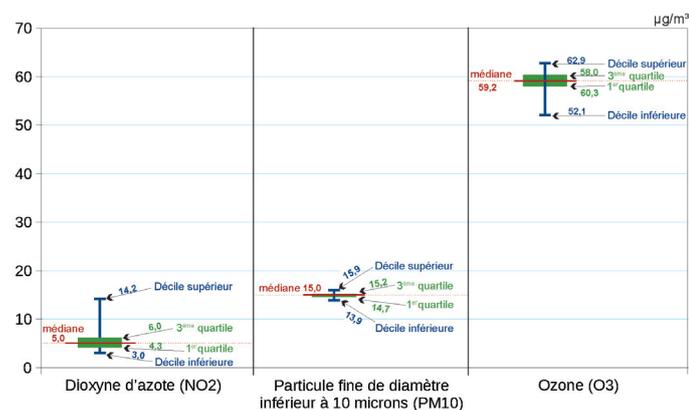
1 Évolution des concentrations annuelles moyennes des polluants à effets



Note : PM₁₀ et PM_{2,5} (particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm et à 2,5 µm, NO₂ (Dioxyde d'azote), O₃ (ozone).

Source : Lig'Air

2 Répartition des concentrations annuelles moyennes en polluant au sein des communes en 2019

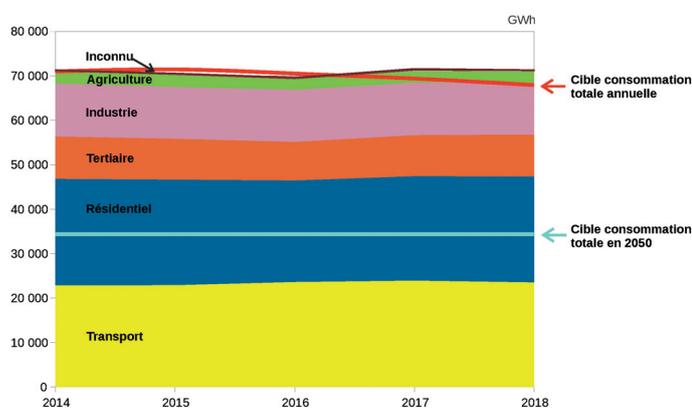


Note : Pour la moitié des communes du Centre-Val de Loire, l'air présente en moyenne en 2019 une concentration journalière en dioxyde d'azote (NO₂) supérieure et à 5,0 µg/m³. Pour un quart des communes, cette concentration dépasse 6,0 µg/m³ avec un maximum à 14,2 µg/m³.

Champ : communes du Centre-Val de Loire

Source : Statistiques COMMUN'AIR 2019, Lig'Air

3 Consommation énergétique totale par secteur entre 2014 et 2018

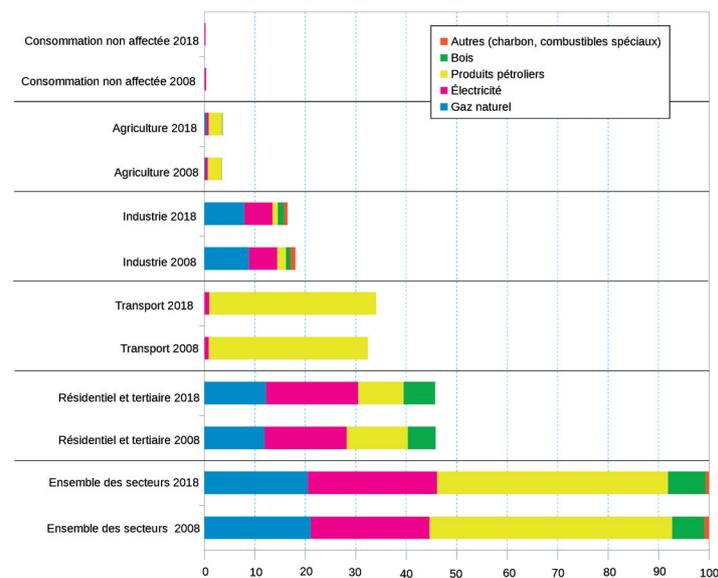


Note : Le secteur « inconnu » contient les consommations de gaz et d'électricité qui n'ont pu être affectées à un secteur énergétique par les opérateurs énergétiques.

Champ : Ensemble des énergies transformées et mises à disposition du consommateur final (Consommation énergétique finale), en Centre-Val de Loire, corrigées des variations climatiques.

Source : OREGES

4 Répartition de la consommation énergétique par secteur et par type d'énergie en 2008 et 2018

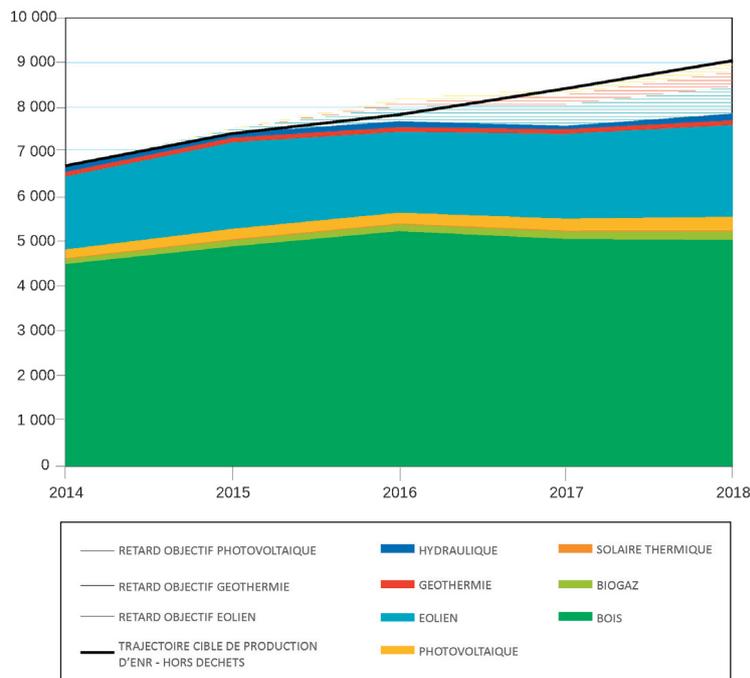


Note : Le secteur « consommation non affectée » contient les consommations de gaz et d'électricité qui n'ont pu être affectées à un secteur énergétique par les opérateurs énergétiques. En 2008, tous secteurs confondus, la consommation énergétique en gaz naturel représente 21 % de la consommation énergétique annuelle de la région.

Champ : Ensemble des énergies transformées et mises à disposition du consommateur final (Consommation énergétique finale), en Centre-Val de Loire, corrigées des variations climatiques.

Source : OREGES

5 Production d'énergie renouvelable par filière



Note : La production EnR totale régionale est de 7 868 GWh en excluant les déchets (8 036 GWh en les incluant).

Champ : Production EnR hors déchets, la production EnR à partir des déchets n'ayant pas d'objectif de développement.

Source : OREGES

Commerce extérieur

Le dynamisme des échanges commerciaux se poursuit

Le commerce extérieur du Centre-Val de Loire continue sa progression en 2019. Les importations (20,4 Mds€) croissent plus vite (+ 7,8 %) que les exportations (20,8 Mds€ soit + 5,1 %), dégagant un excédent commercial de 427 M€, en net recul par rapport à 2018 (879 M€). Le Loiret, l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire représentent près de 80 % des exportations et les trois quarts des importations. Les produits pharmaceutiques et cosmétiques conservent leur prédominance dans les exportations (35 %), les importations étant plus diversifiées (machines et équipements d'usage général, produits pharmaceutiques, cuir-bagages-chaussures...). L'Union européenne est prépondérante dans le commerce extérieur régional (73 % des exportations et 77 % des importations), en particulier l'Allemagne, à la fois premier client et premier fournisseur.

Martine Blouin, Insee Centre-Val de Loire

Sur une base FAB/CAF (*définitions*), le commerce extérieur du Centre-Val de Loire poursuit sa progression pour la troisième année consécutive. Le montant des exportations atteint 21 Mds€, soit une hausse de 5,1 % par rapport à 2018 (certains produits, comme les céréales, ne sont pas comptabilisés en Centre-Val de Loire, mais dans la région du port d'exportation). Les importations augmentent davantage (+ 7,8 %) pour atteindre 20 Mds€. Ainsi, le solde commercial régional demeure positif (427 M€) mais a diminué de moitié (*figure 1*), en raison du fort déficit des échanges avec l'Union européenne (UE).

Le Centre-Val de Loire représente 4,2 % des exportations et 3,6 % des importations de France métropolitaine, poids stables par rapport à l'année précédente. La région reste 11^e exportatrice devant la Bretagne et la Corse et réalise le 4^e meilleur excédent commercial régional.

Le Loiret toujours largement en tête des échanges extérieurs régionaux

Le Loiret domine le commerce extérieur régional (près de 50 % des échanges), suivi de l'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire. Ensemble, ils réalisent près de 80 % des exportations et les trois quarts des importations (*figure 2*). Les soldes commerciaux départementaux varient fortement. Ils s'améliorent dans le Cher (+ 93 M€) et l'Indre (- 188 M€) grâce à une augmentation des exportations pour le premier et d'une baisse supérieure des importations pour le second. Les soldes se creusent pour tous les autres départements en raison d'une croissance des importations plus rapide, conjuguée pour l'Indre-et-Loire à une légère diminution des exportations. Il en résulte des déficits pour le Loir-et-Cher (- 380 M€, le plus négatif) et l'Indre-et-Loire (- 316 M€) et un léger excédent dans le Loiret (+ 22 M€, en baisse de 90 %). L'Eure-et-Loir garde sa prédominance régionale avec un excédent de 1,2 Mds€.

Pharmacie, parfums et cosmétiques : un tiers des exportations régionales

Les exportations régionales restent concentrées : produits pharmaceutiques (4,1 Mds€), parfums et cosmétiques (3,2 Mds€) et machines et équipements d'usage général (1,7 Mds€) représentent près de la moitié de la valeur totale exportée (*figure 3*). Le Centre-Val de Loire réalise 12 % des exportations nationales de produits pharmaceutiques, se classant 4^e derrière l'Île-de-France, la Normandie et Grand Est. Il conserve la 3^e place derrière les Hauts-de-France et l'Île-de-France pour les parfums et cosmétiques, 18 % des exportations nationales.

Les importations restent plus diversifiées. En hausse de près de 9 %, les machines et équipements d'usage général (1,6 Mds€) restent les produits les plus importés. Après une chute de 25 % l'an passé, les importations de produits pharmaceutiques (1,5 Mds€) repartent à la hausse, sans toutefois retrouver le niveau des années antérieures. Viennent ensuite les importations de cuir-bagages-chaussures d'une valeur de 1,4 Mds€ (+ 20 %) et les produits chimiques de base (1,1 Mds€) (*figure 4*).

Une dépendance toujours plus forte vis-à-vis des pays de l'Union européenne

Sa structure productive (PME, sous-traitants...) rend la région très dépendante de l'UE. En 2019, celle-ci regroupe 73 % des exportations et 77 % des importations du Centre-Val de Loire, parts très supérieures au niveau national (respectivement 59 % et 56 %) (*figures 5 et 6*). Huit pays de l'UE figurent parmi les dix premiers clients et fournisseurs, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne et l'Italie. Le solde commercial avec l'UE, excédentaire de 12 M€ l'an passé, affiche un déficit de 500 M€ en 2019. Les deux autres plus gros clients et fournisseurs sont les États-Unis et la Chine.

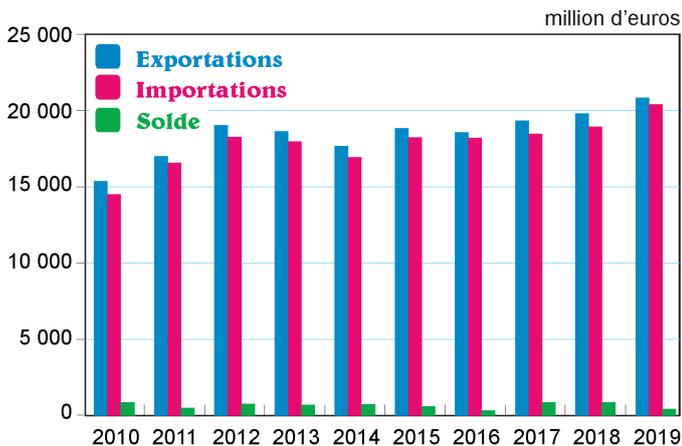
Augmentant ses achats de 4 % pour atteindre 3,2 Mds€, l'Allemagne, plus gros client, maintient sa part de marché (15 %), suivie par le Royaume-Uni et la Belgique. Ces trois pays achètent principalement des produits pharmaceutiques, suivis des parfums et cosmétiques, des machines et équipements d'usage général et des cuir-bagages-chaussures (à des rangs différents). L'UE achète 82 % des produits pharmaceutiques, 1^{er} poste d'exportation régional. Les États-Unis et la Chine achètent surtout des parfums et cosmétiques ainsi que des machines et équipements d'usage général. La région fournit aussi au premier des produits de la construction aéronautique et spatiale, des composants et cartes électroniques au second. À l'importation, l'Allemagne reste le 1^{er} fournisseur de la région (3,4 Mds€). En hausse de 17 %, les machines agricoles et forestières renforcent leur position de principal produit importé. Essentiellement achetées par le Loiret, elles pèsent sur les résultats de ce département et de la région, expliquant l'augmentation du déficit commercial avec l'Allemagne. Suivent les importations de machines et équipements d'usage général et les produits chimiques. Ces produits figurent en tête des achats venus d'Espagne (3^e fournisseur régional), suivis de près par les équipements automobiles. L'Italie, confortant sa place de 2^e fournisseur, procure plutôt du cuir, des bagages, des chaussures et des articles d'habillement. Hors UE, la Chine et les États-Unis fournissent principalement des machines et équipements d'usage général. Les produits cuir-bagages-chaussures, des ouvrages divers en métaux ainsi que du matériel électrique sont également achetés à la Chine ; des produits pharmaceutiques et les machines agricoles et forestières aux États-Unis. Les soldes commerciaux régionaux s'élèvent à - 873 M€ avec la Chine et + 235 M€ avec les États-Unis. ■

Pour en savoir plus

- www.centre.directe.gouv.fr/
- www.douane.gouv.fr/
- http://lekiosque.finances.gouv.fr/regionales/Region_accueil.asp

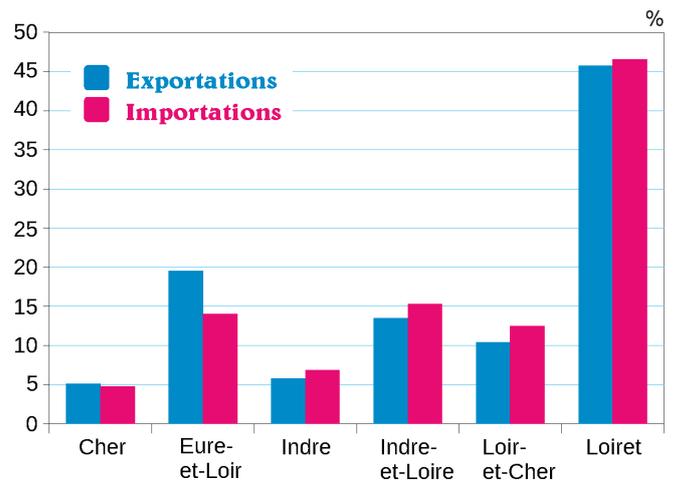
Commerce extérieur

1 Évolution des échanges extérieurs du Centre-Val de Loire

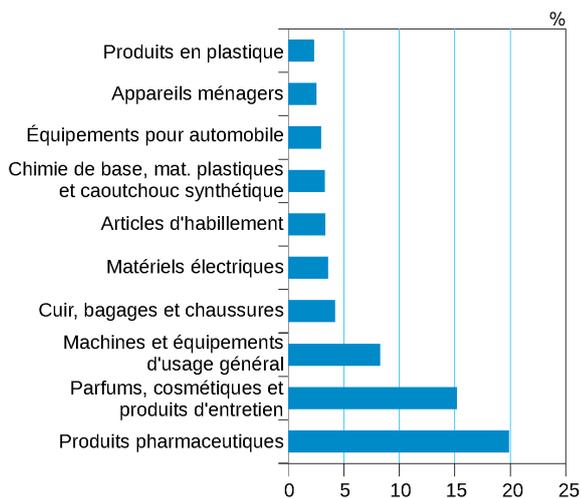


Source : Direction générale des douanes et droits indirects

2 Ventilation départementale 2019 des échanges extérieurs du Centre-Val de Loire

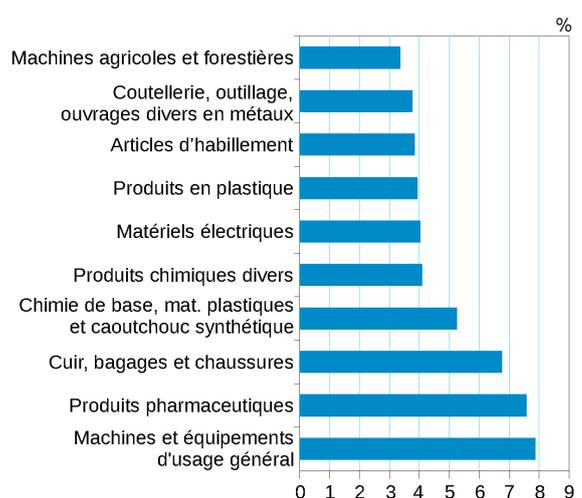


3 Part des dix principaux produits exportés du Centre-Val de Loire en 2019

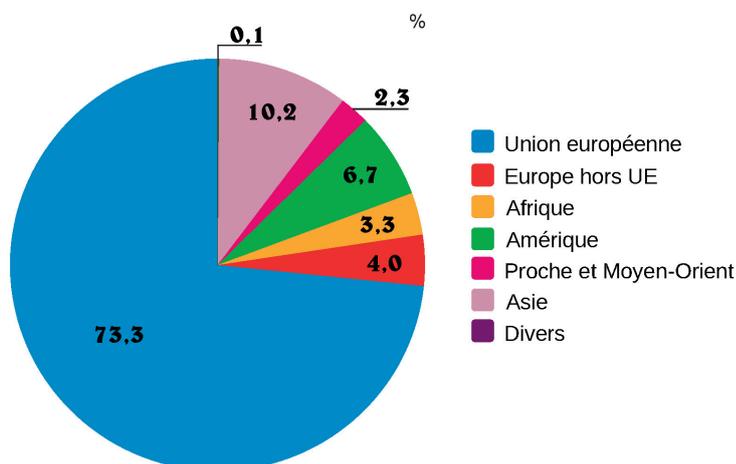


Source : Direction générale des douanes et droits indirects

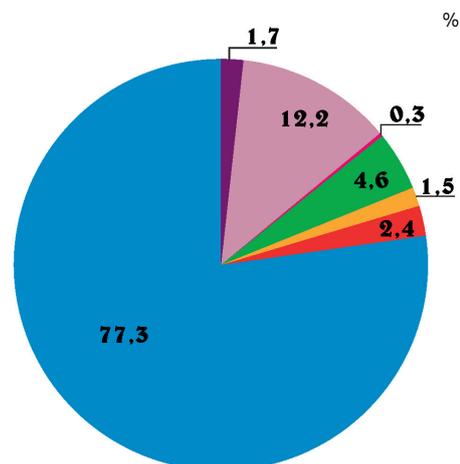
4 Part des dix principaux produits importés par le Centre-Val de Loire en 2019



4 Exportations du Centre-Val de Loire en 2019 par zone géographique



5 Importations du Centre-Val de Loire en 2019 par zone géographique



Source : Direction générale des douanes et droits indirects

Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

CAF/FAB :

Les échanges commerciaux sont valorisés CAF pour les importations (à la frontière du pays exportateur, « coûts, assurances et fret » inclus jusqu'à cette limite) et FAB pour les exportations (à la frontière du pays exportateur, « franco à bord », coûts, assurances et fret inclus à cette limite). Ils n'intègrent pas les échanges de matériel militaire.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Commerciale (Secteurs d'activité) :

- Commerce de détail alimentaire : boucherie, charcuterie, boulangerie, pâtisserie, fruits et légumes, supérette...

- Commerce de détail en grande surface alimentaire (GSA) hypermarché, supermarché...
- Commerce de détail en équipement de la maison : appareils électroménagers, meubles et autres équipements du foyer, revêtements muraux et de sols, magasin de bricolage...
- Commerce de détail en équipement de la personne : articles de voyage, chaussures, habillement, maroquinerie et textile, bijouterie, horlogerie, parfumerie, grands magasins...
- Commerce de détail en culture et loisirs : articles de sport, buraliste, cycles, jouets, livres, journaux et papeterie, logiciels et ordinateurs, matériels et enregistrements audio, musicaux et vidéo, fleuriste, jardinerie.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1er janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise.

Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de

l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année.

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en oeuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'état sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié.

La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1^{er} janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de

sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. Depuis 2018, il est autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM).

2) le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUICAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en oeuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a une nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime.

Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière dans les définitions*).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demands d'emploi en fin de mois / (DEFM)

Les demands d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demands d'emploi de longue durée / (DELD)

Les demands d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demands d'emploi de très longue durée / (DETLD)

Les demands d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité

institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Encours de crédit

Les encours de crédit en fin d'année correspondent au stock des crédits figurant au bilan des établissements financiers, à destination des entreprises ou des particuliers. D'une année sur l'autre, ces encours varient positivement en fonction de la distribution de nouveaux crédits et négativement en fonction du remboursement des crédits en cours.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM).

L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisées

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » :

l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Exportations

Ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

FAB/CAF :

Les échanges commerciaux sont valorisés CAF pour les importations (à la frontière du pays exportateur, « coûts, assurances et fret » inclus jusqu'à cette limite) et FAB pour les exportations (à la frontière du pays exportateur, « franco à bord », coûts, assurances et fret inclus à cette limite). Ils n'intègrent pas les échanges de matériel militaire.

Flux routiers nationaux de marchandises :

Le transport routier national comprend tous les flux de marchandises effectués par voie routière dont le chargement et/ou le déchargement est effectué dans la région, non compris les flux en provenance ou à destination d'un pays tiers.

Gaz à effet de serre :

Gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Les principaux gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique émis sont le gaz carbonique (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et les fluorés.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Importations

Ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou à intérim « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée (NA, 2008)

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne

permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés "standard" : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes.

Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés "A xx" où "xx" représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38. Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.
- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un [séjour touristique](#) en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en oeuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (*voir définition du CUI-CIE*).

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Polluants à Effets Sanitaires (PES) :

Polluants de l'atmosphère soumis à des valeurs réglementaires et ayant des effets sur la santé. Effets variés suivant la nature du polluant ainsi que la concentration et la durée d'exposition.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un [séjour touristique](#) en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux de couverture

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). La différence entre ces deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises

Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Tonne-kilomètre (tkm)

Unité de mesure de la quantité de transport, qui correspond au déplacement d'une tonne sur un kilomètre. Ainsi, un chargement d'une tonne transportée sur 50 km est comptabilisé comme 50 tkm ; autant qu'un chargement de 10 t transporté sur 5 km.

Transport routier national

Comprend tous les flux de marchandises effectués par voie routière dont le chargement et/ou le déchargement est effectué dans la région, non compris les flux en provenance ou à destination d'un pays tiers.

Coordination Direction régionale de l'Insee Centre-Val de Loire

Contributions Banque de France
Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC)
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement (DREAL)
Lig'Air
Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (Oreges)
Pôle Emploi
Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations
familiales (Urssaf)

Contributions Insee Anne Billaut, Caroline Chalot, Erwan Porte, Martine Blouin, Pierre Chapuis,
Rémi Josnin, Sophie Faure, Thomas Ouin-Lagarde

Directrice de publication Yvonne Pérot

Chef de service Vincent Bernard

Rédactrice en chef Muriel Auzanneau

Auteurs **Insee**
Caroline Chalot, Erwan Porte, Martine Blouin, Muriel Auzanneau, Pierre
Chapuis, Thomas Ouin-Lagarde

Banque de France
Laurent Sahuquet

CERC Centre-Val de Loire
Issiaka Bagaté

DIRECCTE Centre-Val de Loire
Olivier Diel

DRAAF Centre-Val de Loire
Gaëtan Buisson

DREAL Centre-Val de Loire
Fabio Dos Santos Pereira, Fabien Guillemaut

Lig'Air
Abderrazak Yahyaoui, Carole Flambard

Oreges Centre-Val de Loire
Audrey Sampedro-Lopez

Pôle Emploi
Yvonne Pinsel, Cyril Seguin

Urssaf
Ludovic Rosmorduc

Bureau de presse Willy Faguays
Insee Centre-Val de Loire
Tél : 02 38 69 53 04
Courriel : medias-centre@insee.fr

© Insee 2020



Bilan économique 2019

Une année 2019 de reprise, avant la crise sanitaire mondiale et ses effets

Après une année 2017 très dynamique (+ 2,3 %) et une décélération en 2018 (+ 1,8 %), le PIB français ralentit de nouveau en 2019 (+ 1,5 %). L'économie régionale, quant à elle, reprend des couleurs, suite à une année 2018 contrastée. L'emploi se redresse après une longue période de stagnation : + 5 000 salariés en un an. Le tertiaire marchand (hors intérim) et la construction gagnent des effectifs, l'industrie recrée de l'emploi après seize années de repli. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche hors intérim reste stable. Le taux de chômage s'améliore nettement sur l'année 2019, comme au niveau national, pour atteindre 7,7 %.

Les échanges commerciaux entre la région et le reste du monde demeurent dynamiques en 2019. Le nombre d'entreprises créées atteint son plus haut niveau historique (21 000 entreprises) et les défaillances continuent de diminuer pour la quatrième année consécutive. Ceci témoigne d'une solide vitalité de la démographie des entreprises en Centre-Val de Loire. L'activité de crédit destinée aux entreprises et aux ménages progresse, soutenue par les crédits à l'habitat.

Les fortes chaleurs estivales et l'automne pluvieux n'ont pas eu d'effet négatif sur les secteurs liés au tourisme. Les grands sites touristiques et la célébration des 500 ans de la Renaissance ont contribué à la venue plus nombreuse des touristes dans les hôtels et les campings de la région (8,3 millions de nuitées). L'agriculture a partiellement profité du climat ensoleillé, certaines activités ayant toutefois souffert du manque d'eau.

La qualité de l'air en Centre-Val de Loire s'améliore. La mobilité individuelle devient, dans une certaine mesure, plus propre : la part des véhicules électriques immatriculés progresse et les ventes de véhicules particuliers au diesel, considérés comme davantage polluants, poursuivent leur repli.

Conjoncture n° 29
juin 2020

ISSN 2262-5658

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Chef de service :
Vincent Bernard

Coordination et rédactrice en chef :
Muriel Auzanneau

© Insee 2020